



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS ET
DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES
AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
DES MINISTÈRES ÉCONOMIQUE ET FINANCIER**

(SESSION DU 15 OCTOBRE 2010)



ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

(DURÉE : 4 HEURES - COEFFICIENT : 1)

**REDACTION D'UNE NOTE, A PARTIR D'UN DOSSIER DOCUMENTAIRE,
PERMETTANT DE METTRE LE CANDIDAT EN SITUATION
PROFESSIONNELLE ET VISANT A DEGAGER DES PROPOSITIONS, DES
SOLUTIONS ARGUMENTÉES ET DES RECOMMANDATIONS.**

REMARQUES IMPORTANTES :

- Les copies doivent être rigoureusement anonymes et ne comporter aucun signe distinctif ni signature, même fictive, sous peine de nullité.
- Le candidat s'assurera, à l'aide de la pagination, qu'il détient un sujet complet.

EPREUVE ECRITE DU PRINCIPALAT

Le ministre de l'éducation nationale lance une conférence nationale sur les rythmes scolaires. Dans ce cadre, votre chef de bureau souhaite disposer d'une note de proposition sur le contexte dans lequel s'inscrit cette réflexion et les enjeux qui lui sont liés.

Il ou Elle souhaite que vous établissiez un scénario de réforme en motivant votre proposition.

Documents

		Sources	n° page
1	Intervention du premier président de la Cour des comptes pour la présentation du rapport public thématique relatif à « l'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves » [extrait]	Site internet Cour des comptes	1
2	Rapport public thématique de la Cour des Comptes relatif à « l'éducation nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves » partie IV « l'élève dans l'organisation de l'enseignement scolaire » [extraits]	Site internet Cour des comptes	2 à 7
3	« Chatel lance la réflexion sur les rythmes scolaires »	Site internet Le monde.fr 07/06/2010	8
4	« Rythmes scolaires : quand l'Allemagne vante le modèle français »	Site internet Le monde.fr 25/05/2010	9
5	« Rythmes scolaires : Luc Chatel explore le Danemark »	Site internet Le monde.fr 26/08/2010	10 à 11
6	« Rythmes scolaires : les éléments du débat »	Site internet Les échos.fr 25/08/2010	12 à 13
7	« Rythmes scolaires : une consultation sera lancée »	Site internet Le Figaro.fr 02/07/2010	14 à 15
8	« Changement de rythme scolaire : là où ça pourrait bloquer »	Site internet 20 minutes.fr 07/06/2010	16
9	Rythme des enfants et articulation des temps : prendre en compte la globalité des temps de l'enfant	Lettre de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) 19/05/2010	17 à 18

10	Rythmes scolaires : pour la réussite de tous les jeunes !	Communiqué Fédération syndicale unitaire (FSU) 08/06/2010	19
11	Les communes ne veulent rien changer au rythme scolaire	Site internet Le Figaro.fr 29/06/2010	20
12	« Les rythmes scolaires, ça donne quoi ailleurs ? »	Site internet Slate.fr * 09/06/2010	21 à 23
13	« Rythmes scolaires : pourquoi la France a tout faux »	Site internet Slate.fr 07/06/2010	24 à 26
14	Extrait du rapport "L'Aménagement des rythmes scolaires à l'école primaire"	Inspection générale de l'éducation nationale, 2000	27 à 30
15	Budget, coûts et financement - Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche	Ministère de l'Education nationale, 2010	31 à 32

* Slate : magazine en ligne fondé par Jean-Marie Colombani, ancien directeur du journal *Le Monde*, Johan Hufnagel, Éric Le Boucher et Éric Leser, journalistes, et Jacques Attali

Cour des Comptes

Intervention du Premier président
pour la présentation du rapport public thématique
relatif à l'éducation nationale face à
l'objectif de la réussite de tous les élèves

(Extrait)

[...]

La définition du temps scolaire est enfin le dernier symptôme d'un système insuffisamment orienté vers les élèves.

A l'école, depuis la suppression de l'enseignement le samedi matin par un décret du 15 mai 2008, l'élève français a, avec six heures minimum, un des horaires journaliers les plus élevés au monde. Il a, dans le même temps, l'année scolaire la plus courte, avec 144 jours de classe par an, contre par exemple 210 jours en Italie ou au Danemark.

Or ce rythme scolaire est jugé pénalisant pour l'apprentissage des élèves, tant par les inspections générales du ministère de l'éducation que par l'académie nationale de médecine. Le ministère semble en avoir enfin pris conscience puisque la circulaire organisant la rentrée de septembre 2010 recommande la semaine de 4 jours et demi dès lors qu'il y a un consensus local.

De plus, la France se situe dans les premiers rangs des pays de l'OCDE pour le total des heures d'enseignement suivies par les élèves, à tous les stades de la scolarité, alors même que les pays qui obtiennent les meilleurs résultats sont aussi ceux où il y a le moins d'heures de cours – un tiers de moins en Finlande ou en Suède.

Dans le secondaire, la confection des emplois du temps des classes dépend d'un ensemble de variables, au premier rang desquelles figurent les vœux des enseignants et les contraintes du rythme hebdomadaires de l'enseignement disciplinaire, et moins des besoins et des capacités des élèves.

En fait, note enquête aboutit à une constatation simple : dans son organisation, le modèle scolaire français tend à favoriser les élèves sans difficultés particulières, soit seulement un peu plus de la moitié de chaque classe d'âge.

A cet égard, les comparaisons internationales sont particulièrement éclairantes. La France est ainsi le pays où les écarts de résultats entre élèves se sont le plus accrus entre 2000 et 2006. Notre pays est également celui où l'impact de l'origine sociale sur les résultats des élèves est le plus grand – de l'ordre du double de celui du Japon ou du Canada.

Ces données font donc de la France le pays occidental le plus éloigné de l'objectif de l'égalité des chances, pourtant affirmé à l'article premier du code de l'éducation.

[...]

Cour des ComptesRapport public thématique (mai 2010)**L'éducation nationale face à l'objectif
de la réussite de tous les élèves
(Extraits)**

[...]

IV - L'élève dans l'organisation de l'enseignement scolaire**A - La définition du temps scolaire**

L'organisation du temps scolaire n'est pas prioritairement conçue en fonction des élèves, dont les rythmes d'apprentissage sont hétérogènes et variables au cours d'une année scolaire. Pour reprendre les termes d'un rapport de janvier 2010 de l'académie nationale de médecine, elle montre tout au contraire que « *l'enfant n'est pas au centre de la réflexion* ».

1 - Le rythme scolaire à l'école primaire

a) *Une journée de six heures ou plus, une semaine réduite à quatre jours et une année limitée à 144 jours*

Le décret du 15 mai 2008 rend obligatoire dans toutes les écoles de France, à compter de la rentrée 2008, la suppression des cours le samedi matin. Il impose parallèlement de répartir les 24 heures de cours dispensés à tous les élèves en quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les seuls aménagements possibles, qui doivent être approuvés par l'inspecteur d'académie, sont une organisation de la semaine en neuf demi-journées (la 9^{ème} demi journée ayant forcément lieu le mercredi) ou en sept demi-journées (cinq matinées de quatre heures et deux après-midi de deux heures)¹⁰⁶, sachant qu'en aucun cas, il n'est autorisé de faire classe le samedi matin. Dans les faits, la quasi-totalité des écoles ont organisé la semaine de quatre jours tel qu'indiqué dans le décret du 15 mai 2008 (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Cette décision de rendre obligatoire sur tout le territoire la suppression des cours le samedi matin a été justifiée officiellement par le ministère de l'éducation nationale par la nécessité de prendre en compte les situations des parents divorcés et les gardes alternées des enfants qui en résultent. Le ministère de l'éducation nationale disposait pourtant de rapports des inspections générales démontrant les répercussions négatives de la semaine de quatre jours sur les élèves, en particulier les plus fragiles et ceux qui sont issus de milieux sociaux défavorisés, souvent sans activités ni loisirs le samedi¹⁰⁷. Lors de l'enquête de la Cour, les responsables des écoles situées dans les zones urbaines sensibles ont confirmé ce point. Ils ont souligné que l'absence fréquente d'activités dans certains quartiers et milieux familiaux ne permettait pas aux enfants de mettre à profit le samedi, et que, de surcroît, le lundi était souvent consacré à « *recupérer* » l'attention des élèves qui avaient été laissés à eux-mêmes durant deux jours. Dans son rapport précité de janvier 2010, l'académie nationale de médecine a confirmé que la semaine de quatre jours « *n'est pas favorable à l'enfant, car celui-ci est plus désynchronisé le lundi et le mardi* », ce qui revient à constater que la semaine de quatre jours se réduit dans les faits à deux ou trois jours d'apprentissage.

106) Avant la rentrée 2008, la semaine scolaire nationale comportait cinq jours. La dérogation la plus fréquente, qui était une semaine de quatre jours, devait être approuvée par l'inspecteur d'académie. Parallèlement, la semaine scolaire était fixée à 26 heures, avec un maximum de 6 heures par jour. L'adoption d'une semaine de quatre jours conduisait donc à instituer au cours de l'année 12 journées de classe supplémentaires pour redistribuer les deux heures de classe qui ne pouvaient être assurées dans une semaine de quatre jours.

107) Dans des rapports de 2000 et 2002, l'IGEN avait déjà souligné que la semaine de quatre jours, alors expérimentée à l'époque dans certaines écoles, était le plus souvent mise en place « *pour des motifs privés et de confort de vie familiale* » et n'était pas favorable aux élèves.

Selon une note de 2009 de l'IGEN¹⁰⁸, l'application obligatoire de la semaine de quatre jours a eu pour conséquence que « *le temps manque pour faire tout le programme d'enseignement, ce qui était d'ailleurs prévisible* ». De même, cette note indique que le resserrement du temps scolaire entraîne une fatigue des élèves et des enseignants. Il réduit enfin le temps de dialogue avec les parents, les enseignants n'étant plus disponibles le samedi matin et l'étant moins le soir, du fait de la mise en place de l'accompagnement.

Par ailleurs, la répartition des 24 heures de cours en quatre jours implique par construction une journée de six heures, et davantage pour les élèves qui suivent les deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée. Aussi, les écoliers français sont-ils astreints à une charge de travail quotidienne parmi les plus élevées du monde. En ce qui concerne le rythme annuel de l'enseignement primaire, la France se caractérise en revanche par le nombre de jours d'école le plus faible en Europe, avec 144 jours de classe, contre par exemple 190 au Royaume-Uni, 210 en Italie et au Danemark. Dans son rapport de janvier 2010, l'académie nationale de médecine estime qu'« *il faudrait une année scolaire de 180 à 200 jours, 4 à 6 heures de travail par jour selon l'âge de l'élève, 4 jours et demi à 5 jours de classe par semaine en fonction des saisons ou des conditions locales* ».

La France pénalise ainsi fortement ses écoliers avec une journée surchargée, une semaine concentrée sur quatre jours, et une année scolaire réduite à 144 jours. Le temps scolaire défini par le ministère de l'éducation nationale est de surcroît contraire à l'égalité des chances, puisque l'école laisse souvent à leur sort, durant la plus grande partie de l'année, les élèves appartenant à des milieux sociaux défavorisés. Cette situation ne peut qu'appeler les critiques les plus vives, dans la mesure où il contribue à aggraver les inégalités tout en mettant les élèves les plus fragiles en situation d'échec dès le début de leur scolarité.

Le ministère a entamé à cet égard une évolution, puisque la circulaire de rentrée 2010¹⁰⁹ indique que « *en visant avant tout l'intérêt de l'enfant... l'organisation de la semaine en neuf demi-journées (du lundi au vendredi en incluant le mercredi matin) est encouragée chaque fois qu'elle rencontre l'adhésion* ». La DGESCO a indiqué en outre dans une réponse à la Cour qu'un observatoire national du temps scolaire pourrait être mis en place pour rassembler des expertises complémentaires : piloté par le ministère, il permettrait d'associer les partenaires et les usagers à la réflexion. La Cour considère toutefois que la mise en place de cet observatoire ne saurait retarder une redéfinition du temps scolaire qui s'impose dans l'intérêt des élèves.

b) La gestion des deux heures d'aide personnalisée

La généralisation de la semaine de quatre jours ne facilite pas, par ailleurs, l'organisation des deux heures d'aide personnalisée qui sont désormais prévues pour les élèves qui éprouvent des difficultés. Elle peut même être défavorable à l'objectif recherché. Il faut en effet parvenir à placer ces deux heures dans une semaine de 24 heures sur quatre jours, alors que les horaires d'enseignement ne peuvent dépasser six heures par jour¹¹⁰. Le ministère de l'éducation nationale a rappelé à cet égard que « *les deux heures de soutien aux élèves en difficulté ne sont pas comptabilisées dans les 24 heures hebdomadaires, mais sont en sus* », et que « *pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage, les 6 heures quotidiennes peuvent être dépassées* ».

Ainsi, le rythme de six heures de cours par jour, déjà bien supérieur au regard des autres pays, est encore alourdi pour les élèves en difficulté, alors que, comme l'a souligné l'IGEN, il s'agit précisément des élèves les plus pénalisés dans leurs apprentissages par des journées surchargées.

Il faut enfin relever que la mise en place des deux heures d'aide personnalisée soulève parfois de sérieuses difficultés d'organisation en raison de l'ensemble des contraintes locales : heures d'ouverture et de fermeture de l'école, ramassage scolaire, activités péri-éducatives d'accompagnement, etc...

108) Note n°2009-072 – IGEN, juillet 2009.

109) Circulaire n°2010-38 du 16 mars 2010 « Préparation de la rentrée 2010 », signée pour le ministre et par délégation par le DGESCO.

110) Décret du 15 mai 2008.

2 - Les emplois du temps au collège et au lycée

a) Les contraintes des programmes nationaux et des options

Les emplois du temps sont établis par les chefs d'établissement en tenant compte des normes nationales qui déterminent un volume horaire annuel pour chacune des disciplines enseignées. Ce cadre national annuel laisse en théorie une marge de manoeuvre dans la répartition des enseignements tout au long de l'année. Mais, en pratique, c'est la logique hebdomadaire qui prévaut, sans véritable modulation en cours d'année, avec parfois une variation d'une heure une semaine sur deux, mais répartie de manière identique tout au long des trimestres.

Dans ce contexte, le volume horaire annuel d'enseignement dispensé aux élèves du collège, resté quasiment stable depuis 1970, se situe au-dessus de la moyenne des pays européens.

Nombre d'heures d'enseignement dans les collèges

	<i>Enseignements obligatoires</i>		<i>Enseignements obligatoires et options facultatives</i>
	<i>9 à 11 ans</i>	<i>12 à 14 ans</i>	<i>12 à 14 ans</i>
Pays ayant le moins d'heures	640 (Finlande) 730 (Norvège)	741 (Suède) 777 (Finlande))	741 (Suède) 826 (Norvège)
Pays ayant le plus d'heures	1000 (Pays-Bas)	1027 (Pays-Bas)	1089 (Italie)
France	890	966	1060
Angleterre	893	925	925
Espagne	794	956	956
Italie	913	1001	1089
Allemagne	784	883	883
<i>Moyenne OCDE</i>	<i>810</i>	<i>892</i>	<i>926</i>
<i>Moyenne de l'UE (19 pays)</i>	<i>822</i>	<i>888</i>	<i>928</i>

Source : OCDE, *Regards sur l'Education*, 2009

En outre, le poids des heures obligatoires, imposé par les arrêtés ministériels fixant les programmes nationaux dans chaque discipline, et la définition hebdomadaire du service des enseignants limitent fortement les possibilités d'adaptation locale en fonction des besoins des élèves.

La contrainte de la logique horaire disciplinaire est encore accentuée au lycée. L'horaire annuel du lycéen français est supérieur de 10 à 20 % à celui des élèves européens qui obtiennent les meilleurs résultats dans les évaluations internationales : sa charge de travail hebdomadaire est souvent excessive¹¹¹. Ce constat avait déjà été formulé dans le rapport annexé à la loi d'orientation de 1989 sur l'éducation : « *L'utilisation du temps scolaire est mal adaptée aux objectifs actuels de la formation, parce que les journées de classe sont trop lourdes, les temps morts trop nombreux, et la rigidité et l'uniformité dans la gestion pédagogique du temps trop grandes* ». Ce jugement a été encore récemment réitéré par la mission d'audit de modernisation composée des inspections générales ministérielles.

111) Ainsi, dans un lycée de l'académie de Clermont-Ferrand, les élèves de seconde ne prenant pas d'option facultative ont un horaire hebdomadaire moyen de 31 heures ; les autres ont un horaire hebdomadaire de 34 heures (voire 36 pour ceux qui font partie de la chorale et de l'orchestre de l'établissement).

Pourtant, la réforme des lycées professionnels introduite à la rentrée 2008 montre qu'une plus grande souplesse dans la répartition des horaires est réalisable :

- le nombre d'heures d'enseignements est fixé globalement pour les trois années menant au baccalauréat, et chaque lycée professionnel le répartit selon les modalités qu'il choisit, ce qui dessine clairement, selon le ministère, une évolution dans le sens de l'annualisation des horaires ;
- deux heures trente d'accompagnement sont mises en place chaque semaine pour tous les élèves : ils peuvent donner lieu à un travail interdisciplinaire ou à des actions de soutien, selon les besoins des élèves. Intégrés dans les horaires obligatoires, ils sont organisés par groupes d'élèves.

Il est encore trop tôt pour évaluer tous les effets de cette réforme : les acteurs de terrain et les recteurs rencontrés au cours de l'enquête ont signalé que les équipes éducatives au sein des EPLE éprouvaient encore beaucoup de difficultés pour tirer pleinement partie de ces possibilités dans l'organisation du temps des élèves. Il sera donc nécessaire de disposer rapidement d'un premier bilan.

La réforme des lycées généraux et technologiques prévue pour la rentrée 2010 a également instauré une certaine souplesse pour organiser le temps des élèves : un accompagnement personnalisé de deux heures par semaine est prévu pour tous les élèves, et les heures consacrées à l'enseignement en petits groupes sont identifiées dans une enveloppe horaire annuelle spécifique que chaque établissement pourra utiliser selon les modalités qui lui paraissent les plus utiles pour les élèves. Il restera, ici encore, à évaluer la mise en oeuvre concrète de cette réforme, et à vérifier en particulier que l'utilisation de ces heures ne conduit pas en pratique à un simple dédoublement des enseignements disciplinaires.

Outre la lourdeur horaire, le système d'enseignement au lycée est très complexe, car il prévoit une offre importante d'options. La faible maîtrise de la carte des formations générales par les services académiques entraîne en effet un foisonnement d'options dans de nombreux établissements : par delà les options obligatoires, le quart des élèves de 1ère et de terminale suivent ainsi des options facultatives. En 2008, les combinaisons d'options que pouvait suivre un élève - options obligatoires et options facultatives - couvraient un panel de 36 possibilités en classe de 2nde générale et technologique, 56 en 1ère, et 64 en terminale. Le nombre d'élèves suivant ces combinaisons d'options était très variable. Ainsi, dans l'académie de Clermont-Ferrand, en classe de 1ère, 208 élèves suivaient un enseignement de LV2 (2ème langue vivante), mais celui-ci figurait dans de très nombreuses combinaisons limitées à un seul élève pour toute l'académie (par exemple, arts plastiques, grec, et LV2). En 2nde, sur un total de 488 élèves, 19 combinaisons sur 36 regroupaient au plus cinq élèves et 12 un seul élève. Le nombre de combinaisons concernant moins de cinq élèves était également très élevé en classe de terminale. La diversité de l'offre scolaire au sein d'un même établissement est donc difficile à gérer, alors même que rien n'indique qu'elle permet une meilleure prise en charge des élèves.

Plusieurs réformes ont tenté de remettre en cause la lourdeur des emplois du temps des élèves, avec une efficacité très limitée. La loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école a ainsi ouvert aux établissements la possibilité d'expérimenter des organisations différentes. Mais cette démarche, comme celles qui l'ont précédée, n'est pas parvenue à assouplir l'organisation actuelle.

b) La faiblesse de l'approche pluridisciplinaire

Les emplois du temps des élèves juxtaposent des enseignements qui s'enchaînent sans lien entre eux tout au long de la semaine : c'est à l'élève qu'il revient en définitive d'opérer la synthèse entre des disciplines cloisonnées et d'assurer une mise en cohérence des savoirs.

Les exceptions au caractère disciplinaire des horaires d'enseignement au collège sont limitées à quelques dispositifs : les deux heures hebdomadaires d'« itinéraires de découverte », qui permettent en 4ème et 3ème un apprentissage reposant sur deux disciplines, les dix heures annuelles de « vie de

classe » pour tous les niveaux du collège, assurées par le professeur principal et consacrées aux problèmes de la classe et à l'orientation, et les deux heures hebdomadaires d'aide aux élèves et d'accompagnement de leur travail personnel en 6ème. Au lycée général et technologique, la principale exception au caractère mono-disciplinaire de l'enseignement a été l'introduction des travaux personnels encadrés (TPE). Au lycée professionnel, ont été instaurées depuis 2000 des heures consacrées aux projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP)¹¹².

[...]

La réforme du lycée général et technologique qui sera appliquée à la rentrée 2010 aux classes de seconde vise à faire évoluer à la marge le caractère cloisonné des enseignements : elle prévoit la mise en place d'enseignements d'exploration et d'un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires comprenant des activités coordonnées de soutien, d'approfondissement, d'aide méthodologique, et d'aide à l'orientation, prenant notamment la forme, selon le ministère, de travaux interdisciplinaires. Selon la manière dont elles seront mises en oeuvre, ces activités pourraient donc avoir pour conséquence un développement du travail entre enseignants de disciplines différentes.

Par ailleurs, certaines expérimentations interdisciplinaires sont menées dans les collèges¹¹⁴ : elles sont cependant mal connues, peu suivies au niveau académique, et rarement évaluées sur le plan de l'organisation pédagogique ou de la réussite des élèves qui en bénéficient. Elles restent marginales, car l'organisation du système éducatif ne leur est guère favorable : le temps de concertation nécessaire au travail transdisciplinaire n'est pas prévu dans le service des enseignants, et ces dispositifs sont coûteux en moyens horaires¹¹⁵.

D'une manière générale, les mesures visant à organiser des enseignements pluridisciplinaires peinent à s'imposer durablement dans le temps scolaire. Dans ces conditions, seule une partie des élèves s'adapte sans difficultés, d'eux-mêmes ou avec le soutien de leur famille, au modèle scolaire actuel, fondé sur un fort cloisonnement disciplinaire des enseignements.

c) Une priorité donnée aux souhaits des enseignants dans les emplois du temps

Le chef d'établissement détermine les emplois du temps sur la base de l'article 8 du décret du 30 août 1985 : « *En qualité de représentant de l'Etat au sein de l'établissement, le chef d'établissement (...) fixe le service des personnels dans le respect du statut de ces derniers* ». En pratique, les emplois du temps des élèves sont élaborés à partir, d'une part, des obligations de service des enseignants, qui peuvent varier selon leur corps entre 15 heures et 21 heures de cours par semaine, et, d'autre part, des vœux qu'ils expriment, qui portent souvent sur les jours et les horaires souhaités, ainsi que sur les niveaux dans lesquels ils désirent ou non enseigner.

La prise en compte dans la confection des emplois du temps de critères favorables aux élèves, notamment par une recherche de la plus grande continuité possible des cours, afin d'empêcher des sorties trop tardives le soir, diminuerait inévitablement les marges de manœuvre utilisables pour l'élaboration des emplois du temps des enseignants. Or les chefs d'établissement ont souvent tendance à privilégier ces derniers. Un rapport de novembre 2001 de l'IGEN a ainsi relevé le poids majeur de leurs souhaits dans l'aménagement des emplois du temps, ce que confirme l'examen par la Cour des conditions d'utilisation des outils informatiques d'élaboration des emplois du temps les plus répandus dans les établissements, *1.2. Temps et EdT*.

Cet acte majeur d'organisation qu'est la confection de l'emploi du temps des classes est laissé à l'initiative des chefs d'établissement, sans discussion en conseil d'administration ou en conseil pédagogique, ni même information des services académiques : les emplois du temps des classes ne

112) Le PPCP consiste en la réalisation totale ou partielle par les élèves d'un objectif de production ou d'une séquence de service, tenant compte des caractéristiques du secteur professionnel concerné et du niveau du diplôme considéré. Il est par nature l'objet et le produit d'un travail en équipe, tant pour les élèves que pour les enseignants. Cette démarche recouvre toutes les formes de coopération entre les disciplines.

[...]

114) Les horaires obligatoires au lycée, qui sont très lourds, rendent pour l'instant difficiles des innovations de cette nature.

115) Deux enseignants assurent souvent ensemble l'heure de cours.

sont plus envoyés au rectorat depuis plusieurs années¹¹⁶. Cette absence de regard extérieur est regrettable, car une comparaison des emplois du temps des enseignants et des classes pourrait permettre de vérifier si les multiples contraintes à prendre en compte ont été conciliées harmonieusement ou non au bénéfice des élèves. L'emploi du temps des classes est certes un « *compromis* », mais il fait parfois apparaître que « *l'élève peut être perdu de vue* », pour reprendre les termes d'un proviseur entendu par la Cour.

Interrogés sur l'absence de remontée d'informations sur les emplois du temps, les rectorats mettent souvent en avant l'autonomie des établissements. Certains indiquent qu'en l'absence de normes et de critères définissant un « bon » emploi du temps des classes, il serait en tout état de cause délicat ou vain de chercher à apprécier leur qualité, d'autant que les critères varient selon les élèves : un élève sans difficultés et ayant des activités extérieures peut préférer un emploi du temps compact, tandis qu'un autre élève aura besoin de « trous » dans son emploi du temps pour étudier.

Pour leur part, les chefs d'établissement interrogés lors de l'enquête ne se sont pas montrés hostiles à la transmission des emplois du temps au rectorat. Un proviseur a indiqué que cette procédure montrerait que le ministère, par l'intermédiaire de ses échelons déconcentrés, s'intéresse vraiment au « *coeur du métier* ». Il a également souligné que les lettres de mission et les contrats d'objectifs adressés par les recteurs pourraient constituer une référence pour évaluer la politique menée en la matière par le chef d'établissement. Il a enfin estimé que les principes qui président à la construction des emplois du temps devraient être discutés devant le conseil d'administration des établissements. D'autres chefs d'établissement ont fait valoir que la question des priorités à donner dans la confection des emplois du temps se posait principalement au collège, car au lycée, le nombre important d'heures enlève tout degré de liberté. D'autres ont mis l'accent sur la possibilité d'utiliser le samedi matin comme une variable permettant d'équilibrer davantage les journées : dans un des lycées analysés par la Cour, seuls 10 % des enseignants travaillent le samedi matin, alors que le proviseur visait une proportion de 30 % à la rentrée 2009.

En définitive, l'emploi du temps d'une classe, qui devrait découler d'un projet pédagogique, résulte avant tout de la prise en compte d'un ensemble de contraintes, au premier rang desquelles figurent celles qui découlent des vœux des enseignants et du rythme hebdomadaire de l'enseignement disciplinaire. Si la définition du service des enseignants était mise en cohérence avec leurs missions fixées par la loi, et si elle prévoyait en conséquence un temps de présence dans l'établissement en dehors des tâches d'enseignement - par exemple avec des horaires consacrés à la coordination des équipes pédagogiques -, les emplois du temps pourraient être alors établis sur des bases plus compatibles avec un rythme favorisant en priorité les apprentissages des élèves.

A la lumière de ces constats, la Cour estime enfin que les conseils pédagogiques et les conseils d'administration devraient se saisir chaque année de la question des emplois du temps des élèves : ce serait l'occasion pour l'équipe pédagogique, mais aussi pour les représentants des parents d'élèves, de déterminer dans quelle mesure les emplois du temps contribuent à la réalisation du projet pédagogique de l'établissement et, de manière plus générale, à la réussite de tous les élèves.

[...]

116) Seuls remontent les « états de service » détaillant le nombre d'heures effectuées par les enseignants, y compris les heures supplémentaires, à des fins de paiement.

Chatel lance la réflexion sur les rythmes scolaires

AFP/PATRICK KOVARIK

Luc Chatel, en août 2009.

"*Tout est possible*" pour le comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires, selon les mots de [Luc Chatel](#). Le ministre de l'Education a installé la nouvelle instance lundi 7 juin : elle a jusqu'à mai 2011 pour aboutir à des conclusions sur un éventuel changement du rythme scolaire. La nouvelle organisation n'interviendrait pas avant 2013 pour les élèves.

La quinzaine de personnalités et de spécialistes réfléchira à différentes pistes : réaménagement du temps de cours quotidien, étalement différent de la semaine et de l'année scolaire avec raccourcissement des congés.

Le comité va consacrer une partie de son travail aux comparaisons internationales. De nombreux pays ont ainsi adopté des journées d'école plus courtes. Dans un appel à témoignages sur [Le Monde.fr](#), Arno, juge très bénéfique le rythme scolaire au Danemark, où il a vécu pendant dix ans. Son fils n'avait cours que jusqu'à 14 heures. "*L'après-midi, nous l'avons inscrit dans des activités culturelles – art plastique et histoire pour lui, mais il y en a beaucoup et très diversifiées –*, explique Arno. *Le fait d'avoir l'esprit occupé par quelque chose qu'il aime vraiment après les cours lui a apporté une approche positive de l'école, avec de très bons résultats scolaires à la clé.*"

AFP/BRUNO FERRANDEZ

La loi sur le service minimum à l'école a été promulguée le 20 août 2008.

Dans d'autres pays, cette formule semble moins appréciée. Fabrice vit en Australie où les cours commencent à 9 heures et se terminent à 15 heures. "*Pour les parents c'est mission impossible sauf si l'un des deux ne travaille pas*, explique-t-il. *Impossible d'arriver au travail à 9 h 30 et de repartir à 14 h 30 ! Certaines écoles ont un service de garde après les cours, mais ils n'encadrent pas les devoirs et les enfants ne peuvent alors pas participer aux activités sportives car celles-ci ont lieu vers 16 heures.*"

Même le modèle allemand, souvent cité en exemple par la France et où les élèves n'ont cours que le matin, est actuellement remis en cause. Il s'agit notamment de s'adapter à l'augmentation du nombre de femmes actives.

Pourtant, Luc Chatel maintient son projet, invoquant la "*réussite des élèves*". Il explique notamment que les Français sont ceux qui ont, comparé à leurs camarades des autres pays développés, "*le plus d'heures de cours, réparties sur un nombre de jours de classe le plus réduit*". Les écoliers français ont 144 jours de classe dans l'année contre 185 à 190 dans plusieurs pays européens.

Marion Sollety

Source [Le Monde](#) – 7 juin 2010

Rythmes scolaires : quand l'Allemagne vante le modèle français

Des cours le matin, du sport l'après-midi ? Dès l'annonce, mardi 25 mai, de l'élargissement de l'expérimentation sur les rythmes scolaires menée dans un lycée de Meaux (Seine-et-Marne), le système allemand a été cité en modèle. Il n'a pourtant pas grand chose à voir.

Dans le système annoncé par le ministre de l'éducation, Luc Chatel, les collèges et lycées concernés proposeront uniquement du sport, qui sera réalisé dans le cadre scolaire. Outre-Rhin, les cours sont certes concentrés le matin. Mais les élèves sont libérés en début d'après-midi et peuvent ensuite s'occuper librement. En faisant aussi bien du sport que des jeux vidéos.

Rapprocher cette expérimentation du "modèle allemand" est d'autant plus difficile que ce dernier a subi de sérieux coups de canif ces dernières années. Les mauvais résultats du pays dans la première étude comparative des systèmes éducatifs menée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en 2000, ont été un choc pour l'Allemagne. Selon les compétences évaluées, les élèves allemands se classaient à la 20^e ou 21^e place sur les 31 pays étudiés par l'OCDE.

Face à ces résultats, l'Allemagne a décidé de remanier en profondeur son système éducatif. Le morcellement du système (l'éducation est de la compétence des Länder) ou la différenciation très tôt entre enseignement général ou professionnel, qui se fait dès la sortie de l'école primaire, ont été remis en cause. Le rythme scolaire est aussi évoqué. Les cours concentrés sur la demi-journée accroîtraient les inégalités entre enfants d'origine modeste et ceux dont les parents ont les moyens de financer des activités pédagogiques supplémentaires l'après-midi.

DES RÉSULTATS LIMITÉS

Mais c'est un autre argument qui a conduit à promouvoir l'école toute la journée : le faible taux de natalité allemand. Les féministes vantent depuis longtemps le système éducatif français qui permet aux femmes de cumuler emploi et éducation des enfants. Outre-Rhin, les mères doivent souvent s'occuper des enfants l'après-midi. Conjugués à l'absence d'un système d'école maternelle pour tous, ces rythmes allégés décourageraient les femmes de faire des enfants.

En 2003, le gouvernement allemand a donc décidé de mettre en place un programme de quatre milliards d'euros pour développer les établissements qui fonctionnent toute la journée. L'effort à réaliser est considérable : la plupart des écoles allemandes ne disposent même pas d'une cantine ! En sept ans, le programme a soutenu 7 200 établissements à travers le pays. Avec des résultats limités. Entre 2002 et 2006, la part d'élèves qui fréquentent une école toute la journée est passée de 9,8 à 17,6 %. Les résistances restent fortes dans un pays où le modèle de la mère qui se consacre à l'éducation de ses enfants a la vie dure. D'ailleurs, la plupart des écoles qui ont mis en place des programmes sur l'ensemble de la journée laissent la liberté aux élèves de participer ou non aux activités de l'après-midi.

Il n'est donc pas certain que cette mesure ait eu un quelconque effet sur l'efficacité du système éducatif allemand. *"Le développement des écoles à journée complète n'a été qu'une des mesures prises pour faire remonter l'Allemagne dans les classements"*, rappelle toutefois Eric Charbonnier, analyste à la direction de l'éducation de l'OCDE. Selon lui, *"d'autres mesures, comme l'assouplissement de la différenciation des cursus dès l'âge de onze ans ou l'apprentissage de langues étrangères très tôt ont eu beaucoup plus d'impact"*.

Jean-Baptiste Chastand

Source Le Monde – 25 mai 2010

Rythmes scolaires : Luc Chatel explore le Danemark

Les vacances d'été durent neuf semaines en France contre environ six au Danemark.

C'est dans le cadre de sa "Conférence nationale sur les rythmes scolaires", lancée le 7 juin, que Luc Chatel se rend en visite au Danemark jeudi 26 août. Le ministre de l'éducation s'apprête à trouver dans ce pays de 5 500 000 habitants un système scolaire en pleine activité depuis déjà

La rentrée, fixée cette année en France au 2 septembre, a lieu traditionnellement début août pour les élèves et les professeurs danois. Ces derniers ont repris les cours le 11 août.

Le Danemark figure en Europe, avec l'Allemagne, le Lichtenstein et les Pays-Bas, parmi la minorité de pays où les vacances d'été sont particulièrement courtes : environ six semaines, contre neuf en France, qui occupe de ce point de vue une position médiane.

Pour sa visite, M. Chatel est accompagné des deux coprésidents du comité de pilotage de la conférence sur les rythmes scolaires, Christian Forestier, administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers et Odile Quintin, ancienne directrice général de l'éducation et de la culture à la Commission européenne. Les représentants des fédérations de parents d'élèves sont également du voyage.

"MIEUX ÉQUILIBRER L'ANNÉE"

Un des buts est de voir *"comment on peut mieux équilibrer l'année scolaire"*, a précisé le ministre le 18 août sur Europe 1. De ce point de vue, le Danemark fait figure de modèle. *"En France, indiquait récemment M. Chatel, nous avons 178 jours de cours par an dans le secondaire, 144 dans le primaire, au Danemark on est autour de 200 jours."*

Eric Charbonnier, expert de l'OCDE sur l'éducation, rappelle pour sa part qu'il y a 42 semaines de classe au Danemark, contre officiellement 36 en France (mais plutôt 35 en réalité).

Le résultat, outre cet étalement sur l'année, est que les journées scolaires y sont nettement plus courtes. D'autant que les semaines de classe, même au niveau de l'enseignement primaire durent cinq jours, contre quatre jours généralement pour les écoliers français depuis la suppression des cours du samedi matin à la rentrée 2008.

Outre sa durée plus réduite, la journée scolaire danoise est organisée différemment, les cours s'arrêtant à midi ou 12h30 au niveau primaire et à 14 h ou 15 h pour l'équivalent de notre collège.

D'autres contrastes existent avec le système éducatif français. Ainsi, le Danemark ignore notre coupure nette entre le primaire et le collège : toute la scolarité obligatoire, de 6 ans à 16 ans, y est accomplie dans la continuité au sein d'une seule *"école fondamentale"* dénommé Folkeskole. Comme toujours lorsqu'on se livre à la comparaison des systèmes éducatifs, certains aspects du système danois semblent plus ou moins exotiques d'un point de vue français.

Ainsi, une très grande autonomie est laissée aux établissements scolaires, l'Etat se contentant de fixer des objectifs généraux. Ce sont les écoles qui décident de la répartition des horaires par matière, même si des minima sont fixés au niveau national.

Les vacances des professeurs ont une durée inférieure à celle des élèves. Ces derniers, conformément à une conception très douce de l'autorité, appellent leurs enseignants par leurs prénoms. Le système éducatif danois, marqué par la tradition de l'Etat-providence, est selon l'OCDE *"l'un des plus coûteux du monde"* : la part du PIB consacrée à l'éducation (dépenses faites au titre des établissements d'enseignement, tous niveaux confondus, incluant le supérieur) était en 2005 de presque 7,5 %, au troisième rang de l'OCDE après Israël et l'Islande, et avant la Corée, contre 6 % en France.

MARGES D'EXPÉRIMENTATION

Ses performances mesurées par les enquêtes internationales ne semblent pas à la hauteur de cet investissement. A l'instar de l'Allemagne, le Danemark a été désagréablement surpris, en 2000, par la première enquête PISA (sur les acquis des élèves de 15 ans), qui le plaçait en milieu de classement, au 16^e rang parmi 31 pays participants.

Son score en "*compréhension de l'écrit*" était de 497 points, la moyenne de l'OCDE étant à 499. Depuis, qu'il s'agisse de la compréhension de l'écrit, des mathématiques ou de la culture scientifique, le pays n'a pas enregistré d'évolution statistiquement significative lors des enquêtes PISA de 2003 et 2006. La dernière enquête PIRLS, qui mesure les capacités en lecture des élèves âgés de 9 à 10 ans, plaçait en 2006 le pays au 15^e rang avec un score de 546 (contre une moyenne de 500, la France étant à 522).

Si cette visite est une occasion de "*regarder ce qui se fait ailleurs*", son but, averti M. Chatel, "*n'est pas d'avoir un modèle, un exemple type qu'il faudra reproduire*". La Conférence nationale sur les rythmes scolaires doit rendre un rapport d'étape en janvier 2011, puis un rapport d'orientation mi-mai, date à laquelle il est prévu que soient présentées les pistes retenues.

Le ministre a toutefois souligné lui-même, à plusieurs reprises, que le calendrier scolaire, en France, était fixé avec trois ans d'avance. Néanmoins, M. Chatel dispose de certaines marges d'expérimentation : ainsi, à partir de cette rentrée, certaines classes de 124 collèges et lycées vont expérimenter un nouveau rythme avec cours le matin et sport l'après-midi.

Luc Cédelle

Source Le Monde – 26 août 2010

Rythmes scolaires : les éléments du débat

Une conférence nationale va réfléchir à une réforme du temps passé à l'école, au collège et au lycée. Les pistes retenues sont attendues pour mai 2011.

Tout le monde le reconnaît, les rythmes scolaires en France sont trop lourds et néfastes à l'apprentissage des élèves. L'année y est l'une des plus courtes en Europe, avec 144 jours de cours alors que les écoliers passent 913 heures sur les bancs de l'école contre 634 en Allemagne. Luc Chatel, le ministre de l'Education, a décidé de s'attaquer au problème et a installé début juin une conférence qui se penchera pendant près d'un an et « *sans tabou* » sur l'organisation de la journée, la semaine et l'année scolaires. Un comité de pilotage de 18 personnalités est chargé d'animer cette conférence en auditionnant toutes les parties prenantes. Le ministre devrait présenter les pistes retenues à la mi-mai 2011, mais il n'y aura pas d'application concrète avant 2013, les calendriers des trois prochaines années étant déjà fixés.

En 2008, la fin de l'école le samedi matin

Depuis la rentrée 2008, les élèves des écoles maternelles et élémentaires ont classe 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Voulu par Xavier Darcos, alors ministre de l'Education, cette mesure répondait d'abord à un souci de clarification : le rythme scolaire était devenu de plus en plus confus, 40 % des écoles ayant mis en place un calendrier dérogatoire. Supprimer l'école le samedi matin permettait aussi d'accéder à une demande des parents désireux de passer l'ensemble du week-end en famille. Mais l'objectif était surtout d'alléger la charge du travail dans le 1^{er} degré : 24 heures d'enseignement hebdomadaire contre 26 auparavant, soit environ 70 heures dégagees sur l'année. Pour compenser cette diminution, les élèves en difficulté bénéficient d'heures de soutien.

Mais la semaine de 4 jours est loin de faire l'unanimité. Selon les chronobiologistes, au-delà de 4 h 30 de cours par jour, un enfant n'est plus disponible pour les apprentissages. Et en janvier 2010, l'Académie de médecine s'est alarmée du « *rôle néfaste* » de cette formule « *sur la vigilance et les performances des enfants les deux premiers jours de la semaine* » du fait d'une « *désynchronisation liée au week-end prolongé* ».

Pour étaler la durée d'enseignement, certaines écoles ont opté pour la semaine de 4,5 jours, avec des cours le mercredi matin. Une formule plébiscitée par 67 % des Français, selon un sondage mené en août 2009 par l'institut CSA pour le SNUipp-FSU, que le ministère encourage.

Un an de travaux pour la conférence sur les rythmes scolaires

Le comité de pilotage de la Conférence sur les rythmes scolaires, groupe de 18 personnalités coprésidé par Christian Forestier (administrateur général au Conservatoire des arts et métiers) et Odile Quintin (directrice générale de l'Education à la Commission européenne), est chargé d'animer **entre le 15 septembre et le 15 décembre 2010** un débat public sous trois formes : l'audition de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, l'organisation de débats décentralisés dans les académies et l'animation d'un forum sur Internet. Il consacrera aussi une partie de son travail aux comparaisons internationales. Après un **premier rapport d'étape en janvier 2011**, des pistes de travail seront élaborées entre janvier et avril. Le comité remettra un **rapport d'orientation à la mi-mai 2011**, date à laquelle le ministre présentera les pistes retenues. Pour autant, l'organisation de l'année scolaire ne changera pas avant 2013. Les calendriers (qui comportent les zones de vacances A, B, C) ayant déjà été fixés pour les trois prochaines rentrées.

Les premières pistes

Le chronobiologiste Yvan Touitou, membre du comité de pilotage, recommande « *4 à 6 heures de travail par jour selon l'âge de l'élève* », dans un rapport qu'il a coécrit pour l'Académie de médecine.

L'Institut Montaigne, dont le directeur des études, Laurent Bigorgne, est aussi membre du comité de pilotage, préconise dans un rapport publié en mai **des « semaines de travail réparties sur 5 jours »**.

Une majorité de Français (58 %) serait favorable à la **réduction des vacances d'été de 2 semaines**, selon un sondage IH2 pour « Metro ». Mais dans ce cas, il faudrait **instaurer une période de repos en mai**, estime Georges Fotinos, un autre membre du comité. Surtout, à l'échelle de l'année scolaire, il est envisagé de **mieux respecter le fameux « 7/2 »** (l'alternance de 7 semaines de cours et de 15 jours de repos). Mais cela impliquerait d'**augmenter la durée des vacances de la Toussaint** et de **supprimer l'une des trois zones**, qui datent du milieu des années 1960.

La FIDL, la deuxième organisation lycéenne, appelle à repenser la journée de classe : *« les cours magistraux doivent avoir lieu le matin, l'après-midi se consacrant principalement aux travaux personnels, aux options à l'éducation civique, juridique et sociale, à la musique, aux sport et à la vie associative »*, défend-elle.

124 établissements (83 collèges et 41 lycées) ont été retenus pour expérimenter, à partir de la rentrée, de nouveaux rythmes avec **« cours le matin et sport l'après-midi »**. L'expérimentation, qui sera menée dans quelques classes de chacun de ces établissements, concernera au total « plus de 7.000 élèves » (sur 5,5 millions de collégiens et lycéens). Les établissements retenus sont répartis dans l'ensemble des académies, en métropole comme outre-mer. L'expérimentation doit permettre *« un aménagement du temps scolaire pour la réussite des élèves »*, *« une adaptation de la politique de santé aux besoins des élèves »* et *« une valorisation des acquis des élèves »*, selon le communiqué.

Des intérêts divergeants

Toute modification des rythmes scolaires implique des changements importants pour les familles, les collectivités locales, les associations culturelles et sportives et l'industrie du tourisme. *« Il faut trouver un équilibre qui soit satisfaisant sans toutefois rêver à une solution qui plairait à tout le monde, car les intérêts sont très forts et peuvent être très divergents sur certains points »*, reconnaît Thierry Cadart, secrétaire général du SGEN-CFDT, deuxième syndicat enseignant dans les collèges et lycées. Ce ne sera pas facile tant les attentes et les craintes varient selon les interlocuteurs.

Les familles : Les fédérations de parents d'élèves se sont félicitées du lancement de la conférence tout en dénonçant leur absence du comité de pilotage. La FCPE prône des journées de 5 heures à l'école, 6 heures au collège et de 7 heures au lycée, une pause de midi d'au moins une heure et demie, le passage à 9 voire 10 demi-journées de cours et le respect du « 7/2 ». L'allègement du calendrier scolaire devra prendre en compte le cas des familles monoparentales (2 millions en France), afin qu'elles puissent concilier travail et enfants.

Les enseignants : Si les syndicats d'enseignants approuvent l'idée du débat, ils n'avancent pas encore de solutions attendant de *« voir ce qui est sur la table »*. Mais ils ne cachent pas leur inquiétude : *« L'enjeu, c'est les rythmes de vie de l'enfant »*, pas la recherche de nouvelles économies budgétaires, insiste le SE-Unsa, qui par ailleurs prévient qu'il ne sera pas acceptable que *« les enseignants soient les seuls à faire les efforts nécessaires »*.

Les collectivités locales : Les communes et dans une moindre mesure les départements et les régions sont concernés au premier chef. En effet les communes gèrent une large partie des activités parascolaires : cantines, soutiens, équipements sportifs, centres de loisirs... Or si l'Education nationale allège les journées des écoliers, ceux-ci devront être davantage pris en charge dans des ateliers de soutien ou des activités culturelles et sportives. L'Association des maires de France, échaudée par l'expérience malheureuse de la suppression du samedi matin, pour laquelle les communes ont dû s'organiser à la dernière minute, plaide également pour que le ministère *« se concerte davantage »* avec les collectivités.

Le secteur du tourisme : Le raccourcissement des vacances d'été et la modification des zones sont les deux principales craintes de l'industrie touristique. *« On se retrouverait concentré sur 4 à 6 semaines l'été, ce qui compliquerait les choses pour les opérateurs qui doivent faire tourner leurs hôtels ou remplir leurs charters sur l'ensemble d'une saison »*, explique le Syndicat national des agences de voyage, qui prévient que *« les consommateurs seraient aussi perdants, car le raccourcissement de la haute saison ferait automatiquement monter les prix »*. L'Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques rappelle son *« attachement aux semaines pleines de vacances (de samedi à samedi) et au découpage en trois zones, qui permet d'étaler l'accueil des touristes sur plusieurs semaines »*.

Rythmes scolaires : une consultation sera lancée

Le ministre Luc Chatel a installé ce lundi un comité de réflexion sur le sujet.

Une vaste consultation nationale est lancée par le biais de débats dans les académies, collèges et lycées sur les rythmes scolaires. Semaine de quatre jours, vacances d'été plus courtes ou mercredi travaillé : Luc Chatel a ouvert lundi ce chantier qui doit durer au moins un an et ne s'appliquera pas avant 2014.

Parallèlement, le comité de pilotage sur les rythmes scolaires, nommé ce lundi par Luc Chatel, auditionnera les syndicats, parents d'élèves, lycées, autorités religieuses, professionnels du tourisme et scientifiques. Les expériences menées à l'étranger seront scrutées avec attention.

L'expérience innovante tentée dans un lycée de Meaux (cours le matin et sport l'après-midi) sera aussi au centre de l'attention puisque cent lycées l'appliqueront à leur tour l'an prochain. Selon un sondage publié ce lundi dans Metro, 71% des Français sont favorables à cette organisation. Selon un sondage LH2, 58% d'entre eux verraient favorablement une réduction des vacances d'été au profit d'un allègement des journées de travail.

«Ma réflexion sera avant tout centrée sur l'intérêt de l'enfant», affirme Christian Forestier, président du comité de pilotage sur les rythmes scolaires. Cet administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers et membre du Haut Conseil de l'éducation est une personnalité marquée à gauche, qui a été directeur de cabinet de Jack Lang. Successivement recteur, président d'université, directeur des collèges et lycées mais aussi de l'enseignement supérieur, il connaît tous les rouages du système éducatif et s'est «très souvent intéressé à cette question des rythmes» du fait de ses fonctions. À ses côtés travailleront une vingtaine de personnes aux profils divers : d'autres personnalités marquées à gauche comme le sociologue Éric Debarbieux, décidément apprécié, a déjà été chargé par Luc Chatel d'une commission sur les violences scolaires, mais aussi Roger Bambuck, ancien secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports.

À droite de l'échiquier politique, Patrick Gérard, le recteur de Paris et un représentant de l'Institut Montaigne. L'OCDE et la Commission européenne sont également représentées ainsi que la SNCF. «Nous avons voulu une commission large, ouverte et consensuelle dans laquelle toutes les sensibilités pourront s'exprimer», explique-t-on dans l'entourage du ministre.

Tous les thèmes seront abordés

Parti du constat que le système scolaire français est l'un des plus déséquilibrés d'Europe avec l'un des plus grands volumes d'heures de cours mais réparties sur un nombre de jours parmi les plus réduits, le ministre de l'Éducation nationale estime que les journées de classe «trop longues» apportent un stress, une fatigue excessive et des résultats scolaires peu probants. L'idée est d'améliorer les conditions de vie et d'apprentissage des élèves. Tous les thèmes seront abordés : la durée et l'organisation des journées de cours, celle des semaines, des vacances et de l'année. Aménager les rythmes ne signifie pas que les heures de cours seront forcément diminuées. Il s'agit avant tout de mieux les répartir. Selon Georges Fotinos, membre de la commission sur les rythmes scolaires et ancien responsable de ce sujet au ministère, deux options sont envisageables : garder le même calendrier mais réduire le volume d'enseignements. Autre possibilité, raccourcir de deux semaines les congés d'été, à volume d'enseignements égal, dans le but d'alléger la journée et de mieux répartir le temps dans la semaine.

Les chronobiologistes affirment que les élèves apprennent mieux au printemps et en été, lorsque les conditions climatiques sont clémentes. Aussi estiment-ils opportun d'allonger la durée des vacances de la Toussaint lorsque les élèves sont vraiment fatigués et de créer une période de repos en mai pour neutraliser les ponts qui «saucissonnent» le rythme scolaire à cette période.

**DE LONGUES
JOURNÉES**
POUR LES ÉLÈVES
FRANÇAIS

144

**jours de classe
en France (contre
184 en moyenne
dans l'OCDE)**

914

**heures de cours
par an en primaire
(contre
769 en moyenne
dans l'OCDE)**

35

**heures : la durée
maximale
hebdomadaire de
l'emploi du temps
d'un lycéen français**

Marie-Estelle Pech

Source Le Figaro – 2 juillet 2010

Changement de rythme scolaire : là où ça pourrait bloquer

EDUCATION - Lobbies et groupes politiques risquent de faire pression...

Raccourcir les vacances scolaires, réduire le nombre de zones ou travailler le mercredi ou le samedi... Changer l'emploi du temps des petites têtes blondes a des implications beaucoup plus larges. Le projet du ministère de l'Éducation de [réformer ce calendrier en 2014](#) pourrait bien rencontrer des blocages. 20minutes.fr fait le point.

Le lobby du tourisme

Premier groupe qui risque de faire pression contre une modification des rythmes scolaires: le lobby du tourisme. «Ceux qui risquent d'être le plus crispés, ce sont les représentants de l'industrie du tourisme d'hiver», estime [Claude Lelièvre, historien de l'éducation](#). En effet, en réduisant le nombre de zones, les départs en vacances seront moins étalés: moins de bénéfices au final. «Pour les vacances d'été, si elles sont plus courtes mais étalées sur deux zones, l'industrie du tourisme devrait s'y retrouver, même y gagner», poursuit Claude Lelièvre. Reste aussi à savoir comment réagira la SNCF, surtout pour les vacances d'hiver...

Le passage à deux zones avait déjà été tenté à deux reprises dans les années 80, avant que les gouvernements fassent machine arrière.

Les centrales d'achats

Autre conséquence économique: pour les centrales d'achats de la grande distribution. Georges Fotinos, spécialiste des rythmes scolaires, pointe des problèmes d'organisation pour ces centrales, qui fonctionnent sur des calendriers très en amont. La mise en place de deux zones pourrait nécessiter deux rentrées scolaires. Donc générer des stocks ou acheter en deux fois, ce qui est moins intéressant au niveau prix.

Les municipalités

Sans opposer un blocage de principe, les municipalités risquent d'être dans des situations compliquées si on modifie les rythmes scolaires: moins d'école par jour signifie plus de garderie, par exemple. Moins de vacances signifie plus de jours d'ouverture (et donc d'entretien, de cantine, etc) pour les services municipaux. En revanche, les associations municipales d'activités périscolaires pourraient y trouver un bénéfice, en voyant leur nombre d'adhérents augmenter.

«Ce sont des ajustements à faire, estime Claude Lelièvre. Il n'y a pas de raison idéologique à s'opposer à des modifications.»

Les politiques

Et si finalement, l'obstacle principal était politique, s'interroge Claude Lelièvre. «Le ministre ne semble pas vouloir se décider vite. Il a promis qu'il n'y aurait pas de modification des vacances scolaires pour les trois prochaines années», explique-t-il. Autant dire que les délais nous amènent après l'élection présidentielle, donc avec un nouveau gouvernement et peut-être une nouvelle majorité au pouvoir.

Oriane Raffin

Source « 20 minutes » publié le 7 juin 2010

Rythmes des enfants et articulation des temps : Prendre en compte la globalité des temps de l'enfant

(Contribution pour les Assises de l'Education et pour les Etats généraux pour l'Enfance)

Lorsqu'une discussion sur les rythmes scolaire et de vie est conduite au niveau local par les membres de la communauté éducative, mais également au delà de l'Ecole, chacun s'accorde à dire que l'intérêt des enfants n'est pas suffisamment pris en compte. Pourtant dès que des solutions et des velléités de modifications apparaissent, tous les adultes concernés par cette problématique se révèlent incapables d'oublier leurs propres intérêts personnels et corporatistes pour se concentrer sur l'intérêt des enfants.

Pour surmonter cet écueil, il ne semble en effet pas souhaitable que l'on demande à qui que ce soit de trancher entre ses intérêts particuliers et l'intérêt collectif des enfants quand ils paraissent s'opposer.

Le temps scolaire occupe un quart du temps de l'enfant dans une journée scolaire mais il occupe en fait à peine 10 % de son temps sur une année scolaire. Et pourtant, c'est autour de ces 10 % qu'est organisé l'ensemble de son emploi du temps, dans une très large amplitude horaire incluant les temps de transport, la garderie, la restauration scolaire, l'étude et les devoirs...

Ainsi, l'aménagement du temps de vie et d'apprentissage des jeunes doit relever d'une réflexion nationale menée avec tous les partenaires concernés et la décision doit être prise au niveau national afin d'harmoniser ces temps sur tout le territoire. En particulier, cette réflexion doit associer fortement les collectivités territoriales, qui co-organisent de fait la journée et l'année scolaires avec l'Education nationale, à travers les transports, la garderie, la restauration et les centres de loisirs...

Si tout élève est un enfant, l'enfant n'est pas seulement un élève ! Il faut donc travailler sur le rythme de vie et d'apprentissage des enfants et des adolescents en incluant tous les temps de leur vie : familial, sociétal (sports, activités culturelles, rencontres avec les pairs...) scolaire, sommeil, restauration, inactivité... Il faut aussi dépasser l'intérêt des adultes, quels qu'ils soient, pour se concentrer sur l'intérêt de l'enfant et donc de l'élève.

A l'Ecole maternelle, les rythmes individuels de chaque enfant doivent avoir la priorité sur les rythmes collectifs (par exemple en ce qui concerne le temps de sieste imposé ou au contraire rendu impossible pour diverses raisons).

A l'Ecole élémentaire, le temps d'apprentissage journalier doit être inférieur à 5 heures maximum, la capacité de concentration des enfants de cet âge ne dépassant pas cette durée. Cela ne signifie pas que le temps de présence à l'Ecole ne puisse pas dépasser 5 heures. Il faut y inclure une réflexion sur le temps et les conditions matérielles de restauration, sur le type d'activités proposées sur le temps méridien allongé, en concertation avec les municipalités, et sur l'heure de début et de fin des cours et les temps périscolaires proposés.

Tout cela doit être pensé en tenant compte des pics de vigilance identifiés par les chronobiologistes, qui sont les moments les plus favorables aux nouveaux apprentissages. Il faut aussi prendre en compte les différents types d'apprentissages : apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter), apprentissages de type culturel (histoire-géographie, littérature, domaines artistiques...) et apprentissages de type développement personnel (apprendre à apprendre, travaux encadrés, recherche, mais aussi instruction civique et le vivre ensemble...).

En ce qui concerne le second degré, toujours pour respecter les capacités des jeunes mises en évidence par les chercheurs, le nombre d'heure de cours ne devrait pas excéder 6 heures en collège et 7 heures en lycée, avec une pause méridienne minimale d'une heure et demie.

Quant à l'organisation de la semaine, il est difficile de faire autre chose que prendre acte de l'adhésion large de l'opinion publique à la décision gouvernementale de supprimer la classe le samedi matin et de « rendre le samedi aux familles ». Et on ne peut que regretter l'absence totale de réflexion sur cette décision, notamment sur ses conséquences en termes d'apprentissage, quand des programmes alourdis doivent être assimilés avec deux heures hebdomadaires de moins, et sur ses conséquences sur la relation entre enseignants et parents.

Néanmoins, nous pouvons remédier à la rupture de rythme de sommeil et d'apprentissage imposée par le mercredi chômé et décriée par les spécialistes de la chronobiologie en privilégiant une organisation sur une semaine de 5 jours de classe consécutifs, du lundi matin au vendredi soir.

Dans le second degré, le temps de travail des élèves ne doit pas dépasser les 35 heures hebdomadaires TTC (tout travail compris). Pour cela, il serait peut-être pertinent de présenter les grilles horaires sous une forme annualisée, l'organisation hebdomadaire étant alors de la responsabilité de l'établissement.

Là aussi, la réflexion doit être impérativement menée sur les temps de l'adolescent, en commençant par les temps de restauration, de travail personnel, de sommeil, en particulier dans les périodes de préparation d'examens pour les lycéens.

Il faut enfin respecter pour tous l'alternance de 7 semaines de cours et de 2 semaines de congés pendant l'année scolaire. Pour respecter ce rythme de 7/2 pour tous, tout au long de l'année, il faudra bien s'autoriser une réflexion sur la durée des grandes vacances d'été, quitte à envisager également leur zonage.

Les vacances d'été doivent être plus courtes, afin de répartir plus harmonieusement les heures d'apprentissage de tous les enfants sur les douze mois de l'année.

Une fois pour toutes, les adultes doivent se mettre tous ensemble en capacité de prendre les meilleures décisions concernant cette problématique. Un enfant fatigué par les exigences scolaires et sociétales, qui plus est concentrées sur un rythme inapproprié, est un élève stressé, non disponible pour les apprentissages. C'est évidemment d'autant plus vrai pour des enfants éloignés des exigences du système scolaire.

Paris, mai 2010

Rythmes scolaires : pour la réussite de tous les jeunes !

La liste des 18 membres et des 9 membres associés du comité de pilotage de la conférence nationale sur les rythmes scolaires a été rendue publique. La FSU note que les principaux concernés, les jeunes, les parents et les personnels de l'éducation, en sont exclus. La FSU demande que les 3 formes d'action proposées au comité dans la lettre de mission - large concertation, débats décentralisés, utilisation d'Internet - permettent aux organisations représentatives de faire valoir leurs points de vue à tous les niveaux et que ceux-ci soient pris en compte.

La question des rythmes scolaires n'est ni l'unique, ni la principale cause de la difficulté scolaire. A un moment où se poursuivent la volonté et la mise en œuvre de réductions massives de postes dans l'Education nationale, ce débat ne dédouane donc en aucun cas le ministère de l'Education nationale et le gouvernement de leur politique éducative régressive et de leur abandon de l'ambition de la réussite de tous les jeunes. On peut même craindre, dans la logique des réformes de ces derniers mois, que le souci d'économie budgétaire soit le guide déterminant des mesures qui seront prises.

Il est nécessaire de lier les questions de rythmes scolaires et de rythmes de vie. Les enfants ne passent qu'une partie de leur vie à l'école. Les facteurs culturels et sociaux pèsent au moins autant dans la réussite ou l'échec à l'école que les points faibles des rythmes du système éducatif.

La base du débat sur les rythmes scolaires ne doit pas être celle du « moins d'école » mais de « mieux d'école ». Il serait d'ailleurs paradoxal de demander « moins d'école » quand les enfants des CSP favorisées sont très nombreux à pratiquer sports et activités culturelles dans des structures extrascolaires. Une diminution globale du temps scolaire serait à coup sûr ségrégative. La démocratisation de l'accès à la culture doit d'abord se jouer dans le cadre du service public d'éducation avec un développement des enseignements artistiques et sportifs.

Parler des rythmes scolaires exige de travailler sur l'ensemble du temps des enfants et des jeunes, dont fait partie le temps scolaire.

Pendant le temps scolaire, pour favoriser la réussite de tous et une démocratisation effective dans l'Education, il est nécessaire d'instaurer une alternance des modes de mise en activité des élèves. Il ne s'agit pas de l'opposition simpliste « sport/cours » mais de pratiques pédagogiques : alternance de travail en petits groupes et en classe entière, prise d'initiatives des élèves, activités expérimentales, ateliers, travaux pratiques... qui nécessitent moyens et formation pour l'école et ses enseignants.

La question des rythmes doit intégrer la charge de travail globale des élèves, avec le travail à la maison en particulier mais aussi pour certains jeunes dans les lycées, les « jobs » du soir ou du week-end. Pour les plus jeunes, il faut intégrer les modes de garderie, les activités périscolaires, les pratiques sportives, la restauration scolaire...

Repenser les rythmes scolaires de la journée, de la semaine, de l'année et des vacances scolaires oblige à prendre en compte l'ensemble de ces paramètres et à poser la question des financements qui permettent de réduire les inégalités territoriales. Elle considère qu'en aucun cas les décisions ne doivent faire l'impasse sur les moyens financiers nécessaires. De même la FSU s'opposera à toute mesure qui conduirait à alourdir encore la charge de travail des personnels.

La FSU est disponible pour participer à la conférence sur les rythmes. Toute réflexion sur les rythmes scolaires doit viser l'objectif de « mieux d'école » afin d'assurer la réussite de tous les élèves !

Source FSU (Les Lilas) 8 juin 2010

Les communes ne veulent rien changer au rythme scolaire

Les conseils d'école sont réticents à l'idée de revenir à la semaine de quatre jours et demi, prônée par le Gouvernement.

Depuis ce printemps, la semaine de quatre jours n'est officiellement plus en odeur de sainteté Rue de Grenelle. La circulaire de la rentrée indique que « l'organisation de la semaine en neuf demi-journées, du lundi au vendredi en incluant le mercredi matin, est encouragée chaque fois qu'elle rencontre l'adhésion ». Dans l'entourage de Luc Chatel, on explique qu'il ne s'agit que du « rappel » d'une possibilité déjà existante. La décision revient en effet localement aux conseils d'école, composés de parents d'élèves, d'élus et d'enseignants.

Le discours ministériel a malgré tout évolué face à l'abondance des critiques. Ce rythme condensé en quatre jours, qui est devenu la règle depuis 2008 avec la suppression du samedi matin, voulue par Xavier Darcos, a été récemment fustigé par l'Académie de médecine. L'inspection générale critique aussi cette semaine qui « épuise » les enfants. En mai dernier, la Cour des Comptes est à son tour venue ajouter son grain de sel : « La France pénalise fortement ses écoliers avec une journée surchargée, une semaine concentrée sur quatre jours (...). Cette situation appelle les critiques les plus vives, dans la mesure où elle contribue à aggraver les inégalités. »

Ces deux derniers mois, les conseils d'école ont donc eu la possibilité de revenir à la semaine de quatre jours et demi. Officiellement, les syndicats d'enseignants et les associations de parents d'élèves réclament cette dernière pour « le bien-être de l'enfant ». Sur le terrain, c'est une tout autre histoire. Le statu quo prévaut. Dans l'académie de Paris, aucun conseil d'école n'a réclamé le retour à la semaine des quatre jours et demi. L'année dernière, les villes de Grenoble et de Lille qui souhaitaient également convaincre des bienfaits du mercredi matin à l'école se sont heurtées à un refus. Les deux tiers des parents et 60 % des enseignants sont contre les neuf demi-journées, selon Paul Bron, adjoint à l'éducation à la Mairie de Grenoble. Dans le Rhône, seule une école primaire souhaite rebasculer dans le système des quatre jours et demi cette rentrée ! De même, selon une enquête récemment menée auprès des 933 écoles de Gironde par l'inspection d'académie, 87 % d'entre elles souhaitent le statu quo. A rebours de tous les rapports, les représentants des conseils jugent à plus de 75 % la coupure du mercredi bénéfique pour les enfants. Neuf écoles sur dix considèrent toutefois que l'instauration de l'aide personnalisée a une conséquence négative : l'allongement de la durée de travail, aussi la moitié d'entre elles suggèrent de réduire les vacances d'été. « En réalité, parents, enseignants et collectivités s'entendent sur le dos des enfants », déplore Marie-Sophie Cambier, professeur des écoles dans la région d'Aix-en Provence. Les maires sont d'autant moins favorables au changement qu'une demi-journée supplémentaire engage des coûts en matière de restauration et de transports scolaires. Autre difficulté, il faut une cohérence au niveau du quartier, voire de la ville. Quant aux enseignants, si 76 % d'entre eux déplorent une journée trop chargée selon le Snuipp, principal syndicat dans le primaire, ils ne sont pas prêts pour autant à sacrifier leur mercredi. « Nous avons plus d'enseignants se plaignant d'inspecteurs qui veulent imposer le mercredi matin que l'inverse », note Claire Krepper, du SE-Unsa. Ces derniers sont plutôt satisfaits de bénéficier désormais d'une journée entière de repos au milieu de la semaine.

Marie-Estelle Pech

Source Le Figaro – 29 juin 2010

Les rythmes scolaires, ça donne quoi ailleurs ?

Cartographie des systèmes scolaires européens

En septembre une centaine de collèges et de lycées français va expérimenter un nouveau rythme scolaire. Finies les longues journées sur les bancs de l'école : les élèves auront cours le matin et se consacreront au sport l'après-midi. C'est ce qu'a annoncé le ministre de l'Education Luc Chatel la semaine dernière, s'inspirant du modèle scolaire allemand. Objectif du ministre: lutter contre l'absentéisme, favoriser l'épanouissement de l'enfant, et renforcer la pratique du sport. Pourquoi l'Allemagne — qui est en train d'abandonner le dit modèle pour développer les écoles à temps plein — et pas le modèle finlandais, régulièrement cité comme le meilleur d'Europe ?

Voici quelques repères pour comprendre comment s'organisent les cours, petit tour des modèles européens.

La France : un rythme très soutenu

Nombre de jours de cours par an : entre 175 et 180

En maternelle et au primaire, la journée d'école, d'une durée de 6 heures, est la plus longue d'Europe. Un rythme souvent dénoncé par l'OCDE. Les cours ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi, mais cela peut être modifié sur proposition du conseil d'école, en ajoutant des heures le samedi par exemple. Cette semaine de 4 jours est une exception française.

A l'école primaire, la durée de la semaine est fixée à 24 heures d'enseignement, entre 25 et 28 heures de cours hebdomadaire pour les collégiens. Au lycée, selon la série et les options choisies, l'enseignement varie entre 30 et 40 heures par semaine.

Vacances : Si l'on tient compte du nombre d'heures annuelles, la France arrive seconde derrière l'Italie, avec 958 heures annuelles d'enseignement (données Eurostat. Les élèves français bénéficient du plus grand nombre d'heures de cours en Europe sur le laps de temps le plus court.

Sport : Actuellement le sport est une matière obligatoire dès le primaire. Le sport scolaire a toutefois augmenté : +10 % en 5 ans: 800.000 écoliers, plus d'un million de collégiens et de lycéens sont membres des associations scolaires (UNSS, USEP). Luc Chatel souhaite multiplier par 2 en 3 ans le nombre des collégiens adhérant à une association sportive scolaire.

Classement Pisa : 14e en savoir-lire (2000), 13e en mathématiques (2003), 19e en sciences (2006)

La fin du «modèle allemand»

Rythme des journées : source d'inspiration du gouvernement français, le système scolaire outre-Rhin se caractérise par un rythme plus souple. Les cours débutent entre 7h30 et 8h suivant les "Länder" et finissent entre 13h et 13h30. Les cours durent 45 minutes. Leurs après-midis sont laissés libres pour les devoirs ou les activités extra-scolaires.

Vacances : 11 ou 12 semaines. L'été, elles durent en général six semaines et sont décalées en fonction des différents Länder. Deux semaines sont libérées en automne (Herbstferien), deux ou trois semaines à Noël (Weihnachtsferien), une semaine à Pâques (Osterferien), et les jours fériés.

Sport : Deux à quatre heures de sport par semaine obligatoires. Mais beaucoup profitent de leur temps libre l'après-midi pour s'inscrire dans des clubs.

Classement Pisa : 21e en savoir-lire (2000), 16e en mathématiques (2003), 8e en sciences (2006)

Ce système allemand, invoqué comme «modèle» est pourtant loin de se considérer comme tel. Ces après-midi sportifs ont été rendus responsables du mauvais classement de l'Allemagne à l'évaluation internationale Pisa (qui mesure dans une trentaine de pays les compétences des élèves à 15 ans). Depuis 2004, plus de 4 milliards d'euros ont été investis pour permettre à un tiers des écoles primaires et un quart des collèges d'offrir une journée complète de classe.

La réussite finlandaise

Nombre de jours de cours par an : 190

Les enfants finlandais détiennent le record du minimum d'heures de cours dans l'OCDE ... ce qui ne les empêche pas d'être considérés comme les plus performants d'Europe.

Rythme des journées : Du lundi au vendredi, leur journée commence à 8h et se finit à 13h, 14h, ou 15h exceptionnellement en cas d'option. Les cours durent 45 minutes et les récréations 15 minutes. Quant à la pause déjeuner, elle est de 30 minutes.

Vacances : Les vacances d'été commencent fin mai et se terminent vers la mi-août (entre 10 et 11 semaines) Et pendant l'année, les élèves se reposent, en dehors des fêtes légales, quelques jours fin octobre, deux semaines à Noël, une semaine fin février, et quatre jours à Pâques.

Sport : Le système scolaire finlandais attache beaucoup d'importance à la musique, à l'art, au sport, et aux langues vivantes que l'on apprend très tôt dès les petites classes.

Classement Pisa : 1er en savoir-lire (2000), 1er en mathématiques (2003), 1er en sciences (2006)

La Norvège égalise les matières

Rythme des journées : Les élèves norvégiens ont à peu près les mêmes journées que les Finlandais, en cours de 8 à 15 heures, du lundi au vendredi. Chaque cours dure 1 heure 30, et le déjeuner 45 minutes.

Vacances : Les petites vacances s'intercalent toutes les 8-10 semaines. Les grandes vacances durent de mi-juin à mi-août.

Sport : Chaque élève fait au moins un cours de sport par semaine, et s'il le désire, un autre cours de jeux de balle. Toutes les matières sont considérées au même niveau, que ce soient les matières obligatoires, les options ou le sport. Le sport est aussi pratiqué intensément par les jeunes Norvégiens en dehors des cours.

Classement Pisa : 13e en savoir-lire (2000), 19e en mathématiques (2003), 24e en sciences (2006)

La Suède choisit le menu à la carte

Rythme des journées : Les semaines sont de 5 jours et les cours finissent à 15 ou 16 heures. Mais les emplois du temps sont très variables, puisqu'ils dépendent entièrement des matières choisies. En effet, si jusqu'à 16 ans, les élèves suivent un tronc commun regroupant des matières fondamentales, ils peuvent se spécialiser dès le secondaire dans une des 23 filières proposées.

Vacances : Les vacances d'été durent entre 9 et 10 semaines.

Sport : L'importance accordée aux disciplines physiques n'est pas fondamentale.

Classement Pisa : 9e en savoir-lire (2000), 14e en mathématiques (2003), 16e en sciences (2006)

Dans l'ensemble, les pays scandinaves ont l'un des rythmes scolaires les plus faibles d'Europe. Les conditions d'apprentissage sont très particulières : jusqu'à 16 ans, les élèves suivent le même cursus au sein de l'école unique, la Folkeskole: ils y conservent le même professeur principal et le même groupe-classe. Le redoublement est presque inexistant.

Le mix belge

Rythme des journées : les enfants vont à l'école du lundi au vendredi de 8h30 à 15h00, sauf le mercredi où ils finissent à 12h00.

Vacances : Les vacances d'été durent 2 mois comme en France. En ce qui concerne les autres vacances (Toussaint, Noël, Février, Pâques) le calendrier est assez similaire à la France.

Classement Pisa : 11e en savoir-lire (2000), 6e en mathématiques (2003), 13e en sciences (2006)

Au Royaume-Uni, des vacances d'été raccourcies

Nombre de jours de cours par an : 190

Rythme des journées : Les journées commencent généralement à 9 heures et finissent à 15h ou 16h.

Vacances : La durée et la date des vacances varient fortement selon les régions. De manière générale, les petites vacances (Noël et Pâques) sont similaires au système français, mais les vacances d'été commencent plus tard (vers fin juillet) et durent moins longtemps (six semaines environ).

Sport : Après les cours, divers clubs (sport, musique, activités artistiques...) sont souvent mis en place au sein même de l'établissement.

Classement Pisa : 7e en savoir-lire (2000), 9e en sciences (2006)

L'Espagne joue la longueur

Nombre de jours et d'heures de cours : 175

Rythme des journées : en primaire comme au collège et au lycée, les enfants travaillent toute la journée, c'est à dire à peu près de 8h30 à 17h du lundi au vendredi, avec environ 1 heure 30 de pause pour le déjeuner.

Vacances : En général, les jeunes Espagnols disposent de onze semaines de vacances d'été s'ils sont en primaire, douze s'ils sont dans le secondaire; deux semaines à Noël, trois jours pour le carnaval, ou deux semaines au printemps.

Sport : Les élèves étant libres vers 17h, ils ne disposent pas d'un grand temps libre pour pratiquer le sport.

Classement Pisa : 18e en savoir-lire (2000), 23e en mathématiques (2003), 23e en sciences (2006)

L'Italie module

Nombre de jours de cours par an : environ 200

Rythme des journées : A l'école primaire, les élèves ont le choix entre deux modèles : "le modulo" avec des cours tous les matins du lundi au samedi, et quelque fois l'après-midi, pour un total de 30 heures hebdomadaires (Les cours durent entre 50 et 60 minutes) ou un temps complet, semblable au système français, avec des cours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30.

Vacances : Chaque région a son propre calendrier et sa propre organisation. Par rapport à la France, les enfants ont moins de vacances pendant l'année, et plus pendant l'été. Les grandes vacances durent douze ou treize semaines, ce sont les 3e les plus longues d'Europe.

Sport : Le sport est laissé aux autonomies des écoles, il n'y a pas de règle générale mais le projet est d'instaurer 2 heures de sport partout. Des expérimentations sont en cours.

Classement Pisa : 20e en savoir-lire (2000), 25e en mathématiques (2003), 26e en sciences (2006)

La Grèce au rythme scandinave

Rythme des journées : En termes d'organisation, le système grec est assez proche du modèle scandinave, avec un rythme relativement peu élevé. Les horaires dépendent quant à eux de la période de l'année. Certaines semaines les cours sont uniquement le matin (8h à 14h) et d'autres semaines, ils sont l'après-midi (14h à 18h). La plupart des enseignements durent deux heures.

Vacances : L'année scolaire débute en septembre et s'achève fin juin. Au Dimotiko (cycle primaire), les élèves travaillent 160 jours dans l'année, avec 5 heures de cours par jour. Au Gymnasio (cycle secondaire), l'année compte 165 jours et les journées durent 6 heures. Les jeunes grecs ont les vacances d'été les plus courtes du continent, avec seulement six semaines par an.

Classement Pisa : 24e en savoir-lire (2000), 27e en mathématiques (2003), 28e en sciences (2006)

Margherita Nasi, Annabelle Laurent, Daniel Hoffman

Source Slate.fr - 9 juin 2010

Rythmes scolaires: pourquoi la France a tout faux

L'école primaire stresse et fatigue les enfants sans pour autant leur donner un meilleur niveau que leurs camarades européens. Les remèdes sont connus, mais pas appliqués. Plaidoyer pour une remise à plat du système, dans l'intérêt des enfants.

«Je ne comprends pas que les Français n'aient pas conscience que l'école maltraite leurs enfants.» Hubert Montagner, ancien directeur de recherche à l'Inserm et professeur des Universités en retraite, est, comme de nombreux professionnels de l'enfance et de l'éducation, en colère. Le 7 juin, une conférence sur les rythmes scolaires sera installée par le ministre de l'Education, Luc Chatel. Et les chercheurs spécialisés ont été contactés après l'annonce officiel de la mise en place de la conférence.

L'annonce du ministère, le 25 mai, de tester des journées «à l'allemande» au collège, c'est-à-dire avec des enseignements concentrés sur la matinée et du sport pendant l'après-midi, a encore ravivé les tensions. Demander 4 à 5 heures d'attention d'affilée, dès 8h00, c'est exactement ce qu'il convient d'éviter. Car c'est la concentration de l'enseignement scolaire qui plombe les élèves.

Dans le viseur des spécialistes, la semaine de 4 jours. En septembre 2008, elle a été mise en place sans allègement des programmes, alourdissant considérablement le temps de concentration demandé chaque jour aux élèves pour s'engager dans les apprentissages dits fondamentaux (français, calcul, mathématiques), au dépend des activités culturelles, périscolaires... Mais aussi, des temps de détente et d'activités ludiques. Le tout *«sans consultation, de manière arbitraire»*, selon Hubert Montagner.

Le résultat, en tout cas, est là : moins de deux ans plus tard, la semaine de 4 jours apparaît comme la dernière des hérésies, notamment aux yeux de l'Académie de médecine française, mais aussi des Inspecteurs généraux du premier degré du ministère de l'Education nationale, et des responsables de l'éducation dans les villes (Andev).

La France à l'opposé de ce qu'il faut faire :

Avec cette réforme, l'école française est allée à l'opposé de ce qu'il faudrait faire. *«Les pays qui ont les meilleurs résultats aux tests Pisa comme le Japon, la Finlande ou la Suède, ont beaucoup moins d'heures et elles sont plus dispersées, souligne Claude Lelièvre, historien de l'éducation. Un élève français passe 142 jours par an en classe contre 190 en moyenne dans les pays de l'OCDE. En un siècle, on a perdu un tiers du temps d'école.»* *«A l'école, tout est compressé, les élèves n'ont pas le temps de respirer, poursuit René Clarisse, chronopsychologue. Il faut laisser le temps au temps.»*

Les emplois du temps surchargés du primaire mais aussi la déconnexion totale entre les temps scolaires et les rythmes de l'enfant sont responsables, au moins en partie, de l'échec, des phobies scolaires et du rejet de l'école par les enfants en difficulté. Il faut donc réorganiser l'année, la semaine mais aussi la journée. Les Assises seront-elles l'occasion de cette profonde remise à plat de notre système éducatif ?

C'est tout de même étonnant de voir un tel consensus chez les professionnels et tant d'écart avec ce qui existe dans la réalité. René Clarisse : *« Nous sommes en présence d'enjeux politiques et économiques. Le samedi matin a été supprimé pour des questions budgétaires mais aussi pour contenter certains parents qui souhaitent partir en vacances alors qu'ils ne représentent 20% des familles. Rappelons que les zones de vacances ont été créées à la suite des JO de 1968 pour permettre de rentabiliser les stations de sports d'hiver. »*

Le manque de volonté politique, la question des moyens et des personnels ainsi que certains lobbys, touristiques notamment, risquent de mettre des obstacles à une refonte profonde du système. Dont voici 5 éléments majeurs :

1. Retarder le début des cours :

L'école peut ouvrir ses portes à 8h30 pour les parents qui doivent partir travailler mais il n'est pas productif de commencer les apprentissages scolaires avant 9h00 voire 9h30. La première heure du matin peut être consacrée à des ateliers d'éveil, des jeux, du temps libre tout simplement... pour finir de se réveiller, reprendre ses repères et relativiser l'insécurité affective que peuvent générer les difficultés cumulées des familles (santé, pauvreté, chômage, stress, conflits récurrents ...).

«Les enfants en décrochage scolaire sont en effet souvent issus de familles en difficulté financière, morale, sociale ou culturelle, note Hubert Montagner. Il faut donc laisser aux enfants le temps de redevenir des enfants avant d'en faire des élèves. Il faut les sécuriser et leur permettre de leur donner envie de se mettre en situation d'apprentissage.»

Il faut aussi sensibiliser les parents à l'importance du sommeil dans le rythme de l'enfant. Non seulement, c'est pendant le sommeil qu'est sécrétée l'hormone de croissance, mais en plus, il est primordial à la récupération et à l'apprentissage. (voir Brigitte Sandrin-Berthon, médecin de santé publique, dans Apprendre la Santé à l'école). *«Il faut sensibiliser les parents sans les culpabiliser à l'importance de nuits régulières»* qui respectent le rythme veille-sommeil de chaque enfant, assure Hubert Montagner. *«En trente ans, complète René Clarisse, les enfants ont perdu environ une heure de sommeil par jour. Ce n'est pas possible de continuer ainsi.»*

2. Démarrer les apprentissages en douceur :

C'est une perte de temps de vouloir inculquer de nouvelles notions à un élève avant 9h30 (pour un réveil autour entre 6h30 et 7h30). En effet, le pic de vigilance chez un enfant de 10-11 ans se situe dans la deuxième partie de la matinée.

Pour autant, il ne s'agit pas de sacrifier une matière sur cette heure de moyenne vigilance. Les spécialistes préconisent qu'elle soit consacrée à des révisions d'acquis, quelle que soit la matière. *«Ça ne rime à rien de vouloir toujours mettre une matière à une heure précise, explique René Clarisse. Tout est question de contenu.»* Un constat partagé par François Testu, professeur en psychologie et spécialiste des rythmes de l'enfant, membre de la conférence mise en place par Luc Chatel : *«Lorsqu'une tâche est maîtrisée, des processus de traitement automatique sont appliqués, les variations (de concentration NDLR) sont absentes.»*

3. Privilégier la fin de matinée et le milieu d'après-midi pour les nouveautés :

Dès l'instant où il y a des notions nouvelles à intégrer, mieux vaut privilégier la fin de matinée et le milieu d'après-midi. En effet, dans la journée, l'attention est plus élevée de 9h30 à 12h avec une reprise entre 14h30 et 16h30 (15h00 pour les enfants du cours préparatoire). C'est donc sur ces horaires qu'il faut placer les enseignements qui demandent le plus de concentration. Cela laisse au maximum 4h d'enseignement efficace par jour pour des enfants de 6 à 7 ans et 4h30-5h00 pour des enfants de 10 à 11 ans.

Cette répartition par horaire suivant les courbes de vigilance des enfants peut s'appliquer aussi sur la semaine. Car après un week-end de deux jours, trop long selon beaucoup de spécialistes qui plaident (sans grand espoir) pour un retour des cours le samedi matin, l'enfant met du temps à se re-synchroniser, à se re-concentrer. Le lundi doit donc être considéré comme un jour de remise en route après un week-end déstructurant. De même le vendredi après midi, les enfants anticipent le week-end et perdent donc en concentration. Le milieu de semaine, notamment jeudi et vendredi matin, sont les plus propices à l'apprentissage.

4. Organiser une vraie pause déjeuner :

De 11h30 à 14h, la baisse de la vigilance est incontournable. *«D'un point de vue biologique, le sommeil se fait sentir, explique René Clarisse. Il faut instaurer une pause méridienne longue, d'au moins deux heures, pour laisser aux enfant un temps de repos et de récupération.»* Pas la peine donc de chercher à leur enseigner quoi que ce soit.

Pas la peine non plus de prévoir des sports, car les accidents peuvent y être plus fréquents. De toutes façons, la cour de récréation est un lieu stressant pour certains enfants : bousculades, cris, bagarres... Les professionnels proposent de consacrer cette pause déjeuner à des ateliers d'expression, de chant, ou tout simplement de créer des coins lecture, sieste, jeux de société. *«Ne rien faire aussi, c'est nécessaire»*, insiste René Clarisse.

De son côté, Hubert Montagner déplore la disparition des activités de loisirs et de culture dans les emplois du temps.

En constatant que nos élèves n'avaient pas de bons résultats à la sortie des classes élémentaires dans les matières fondamentales (français, calcul, mathématiques NDLR), les professeurs ont eu tendance à alourdir les horaires de ces matières réduisant à une peau de chagrin les arts plastiques, la biologie, les temps de découverte ou de créativité. Ce n'est pas leur faute, les programmes sont démentiels, mais il faut revoir tout ça d'urgence.

5. Développer le péri et l'extra-scolaire :

Il est clair que, sans accompagnement, la libération du temps n'est pas synonyme d'épanouissement. Au contraire, l'écart se creuse entre les enfants dont les parents peuvent financer des activités, et ceux qui restent bloqués devant la télé, dans un encadrement affectif pas toujours sécurisant.

Les spécialistes préconisent de créer un espace de discussion entre l'école, les parents, les associations et la mairie pour réorganiser le temps suivant l'école ainsi que le mercredi après-midi voire le samedi dans les familles où les parents travaillent. Cela demande un lourd investissement financier. Mais il ne serait pas logique de ne réformer que l'école, car le cycle d'un enfant c'est 24 heures et trois espaces : la famille, l'école, les loisirs.

Flore Thomasset

Source Slate.fr - 7 juin 2010

Extrait du rapport "L'Aménagement des rythmes scolaires à l'école primaire" - Inspection générale de l'éducation nationale Yves BOTTIN, Michel DELAUNAY, Sonia HENRICH - 2000

Les rythmes scolaires

[...]

La question de l'organisation du temps scolaire apparaît dès la fin du XIXe siècle avec l'école de la IIIe République. Le calendrier scolaire annuel a longtemps été construit pour répondre aux besoins d'organisation, d'abord de la société rurale (contrainte des travaux agricoles), puis de la société industrielle. Les modifications introduites par la suite avaient pour objectif de mieux répondre aux innovations économiques et aux avancées des modes de vie (vacances, tourisme), sans faire fi du fonctionnement pédagogique propice à l'instruction.

Les textes réglementaires et les instructions officielles portent sur les durées quotidiennes et hebdomadaires du temps de classe, la répartition des horaires par disciplines : loi du 28 mars 1882 (5 jours de classe), règlement scolaire de 1887 (durée journalière de classe 3h le matin, 3h l'après-midi, 30 heures par semaine), divers arrêtés de 1887 à 1969 sur la place des récréations, circulaire du 25 juillet 1959 sur l'aménagement de l'année scolaire en 3 trimestres équilibrés (37 semaines de scolarité et 15 semaines de vacances), diverses mesures (entre 1965 et 1977) sur le zonage géographique des vacances, et arrêté de janvier 1980 (premier essai de calendrier décentralisé).

La semaine scolaire avec une interruption le jeudi découlait des lois Jules Ferry sur la laïcité de l'école afin de permettre l'organisation de la catéchèse en dehors de l'école. Ce ne sont donc pas des raisons pédagogiques, ni physiologiques qui ont prévalu pour l'instauration de cette coupure. La journée scolaire, quant à elle, n'a pratiquement connu aucun changement durant toute cette période. Il est intéressant, en outre, de constater que le calendrier scolaire a été établi en référence au temps de service de l'enseignant, jamais en référence au temps de l'enfant.

Cependant, dans les années 1950 et 1960, ce système d'organisation du temps est contesté par des médecins qui attirent l'attention sur le " malmenage scolaire " des enfants (professeurs Debré, Douady, Thomazi...) et par des innovations pédagogiques (classe avec mi-temps sportif en 1953, tiers-temps pédagogique en 1964, disciplines d'éveil en 1969, classes de découverte). Dès la fin des années 1970, certaines écoles et certaines communes se lancent dans des expériences d'aménagement de la semaine et de la journée (St Fons, Hérouville St Clair). Ces initiatives prônant une " école ouverte " sur la cité, sur son environnement et ses partenaires sont accompagnées d'un engagement des associations complémentaires.

1980 - 1987 : vers une ouverture de l'école sur ses partenaires.

C'est au début des années 1980 que la question des rythmes scolaires connaît une approche nouvelle, facilitée par le développement des travaux sur la chronobiologie de l'enfant (Reinberg, Testu, Montagnier...) et par le rapport du professeur Emile Lévy au Conseil économique et social. Il faudra attendre cependant les lois de décentralisation (notamment la loi du 22 juillet 1983 dans ses articles 25-26 et 27) pour que de réelles avancées soient possibles : utilisation des locaux scolaires en dehors des périodes d'enseignement et possibilité pour les collectivités locales de compléter l'action éducative de l'éducation nationale.

La loi du 16 juillet 1984, promulguée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, va ouvrir la possibilité, à la demande de l'équipe des maîtres, d'utiliser des intervenants extérieurs agréés. Ces textes de loi vont permettre à la circulaire dite "Calmat - Chevènement" du 13 décembre 1984 d'apporter une orientation nouvelle qui, pour la première fois, préconise " le développement des liaisons de l'école avec les partenaires éducatifs locaux ".

Par la mise en place " d'aménagements du temps scolaire " (A.T.S.), on affirmait que l'action éducative ne s'arrêtait pas à la porte de l'école, que des actions éducatives pouvaient être organisées dans le prolongement et en complémentarité de l'action de l'école. A noter que chacun des deux ministères a publié une circulaire d'application (circulaire du 19 février 1985 du Ministère de l'Education nationale).

1987 - 1988 : l'école en retrait des rythmes scolaires.

Les difficultés d'organisation expliquent, en partie, le gel de la liaison institutionnelle entre l'Education nationale et le ministère partenaire. La circulaire du 11 février 1987, signée par Christian Bergelin, secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports, porte sur un aménagement des rythmes extra-scolaires. À travers " les contrats bleus ", des activités sportives et culturelles sont mises à disposition des écoles élémentaires en dehors du temps scolaire, sans lien avec ce dernier. Ces contrats sont signés entre l'Etat et les collectivités locales en liaison avec les associations.

1988-1990 : pour une politique "d'aménagement des rythmes de vie des enfants".

Avec la circulaire Jospin-Bambuck du 2 août 1988, on revient à une liaison forte entre temps scolaire et temps hors scolaire et l'on s'engage vers une politique globale d'aménagement des temps de vie de l'enfant. Des orientations nouvelles se font jour : mieux adapter les rythmes aux besoins des jeunes, mieux équilibrer la journée et libérer du temps dans la semaine pour des occupations non scolaires. Rapidement, le ministère de la Culture participe à cette politique (instruction interministérielle du 13 avril 1989).

La loi d'orientation du 10 juillet 1989 vient donner un cadre réglementaire à ces initiatives. A partir du constat que l'organisation et la gestion du temps scolaire sont mal équilibrées, elle préconise une meilleure organisation des activités scolaires dans la journée, la semaine et l'année.

La circulaire Jospin-Bambuck-Lang du 18 mai 1990 traduit la volonté désormais clairement affichée de prendre en compte tous les temps de l'enfant et d'élaborer des projets dans son intérêt : développer son autonomie, sa socialisation et sa capacité à élaborer des projets personnels et collectifs, contribuer à son insertion sociale et culturelle, faciliter sa réussite scolaire.

Elle préconise la mise en place de projets locaux articulés avec les projets d'école :

- le contrat d'aménagement du temps de l'enfant (CATE) signé par la commune ;
- l'extension de ce contrat dans le cadre d'un projet éducatif concernant l'ensemble de la cité et s'appuyant sur un partenariat plus large. Le CATE devient alors " contrat de ville " appelé rapidement " contrat ville enfant " (CVE) pour éviter toute confusion avec la politique de la ville.

1991 : L'émergence de préoccupations nouvelles.

Le décret du 6 septembre 1990 modifié par celui du 22 avril 1991 introduit une plus grande souplesse afin de libérer les initiatives. Il permet aux inspecteurs d'académie de modifier le calendrier scolaire à condition d'agir à la demande des conseils d'école et après avis de l'IEN de la circonscription et de la commune dans laquelle est située l'école, tout en respectant certaines contraintes : le volume annuel horaire doit rester le même pour tous (936 heures) et la journée de classe ne doit pas dépasser 6 heures.

Ce décret donne ainsi une assise réglementaire aux premières expériences de semaines de 4 jours, mises en place dès 1989 en dehors de toute circulaire ou de toute instruction officielle. Cette organisation a été le plus souvent une réponse à des pressions sociales. Sa mise en place, dans les départements concernés, s'est généralement effectuée après une simple consultation, sans information objective concernant les travaux sur la chronobiologie des enfants, sans réflexion approfondie sur les divers temps de l'enfant et leur articulation - et cela au moment même où la politique d'aménagement des rythmes de vie des enfants s'enrichit d'autres exigences et d'autres rigueurs.

C'est ainsi, en effet, qu'entre 1991 et 1993 un certain nombre de circulaires et instructions, tout en se situant dans la continuité des circulaires précédentes, apportent des exigences nouvelles (circ. Jospin-Bredin-Lang du 20 septembre 1991, circ. Bredin-Lang du 15 octobre 1992, instructions Jeunesse et Sports du 13 janvier 1993) :

- recherche de l'articulation avec la politique de la ville et la politique des ZEP, prise en compte des spécificités du milieu rural à travers un " projet éducatif local " ;

- insistance sur la qualité du projet (lutte contre l'inflation d'activités et nécessité de formation des intervenants) ;
- développement du partenariat dans le cadre d'un " espace éducatif concerté ".

Les attributions respectives des co-éducateurs et des enseignants sont définies. Les élèves du second degré sont désormais concernés. Les CVE deviennent CVEJ (Contrat Ville Enfants Jeunes).

1995 : Continuité et innovation par les « aménagements des rythmes scolaires » (ARS).

Une circulaire interministérielle du 31 octobre 1995 signée par le ministre de l'Education nationale, François Bayrou, le ministre de la Culture, Philippe Douste-Blazy et le ministre de la Jeunesse et sports, Guy Drut, rappelle la volonté des trois départements ministériels de pérenniser la politique d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes (ARVEJ). Le contrat ARVEJ doit regrouper tous les autres dispositifs (CATE, CVE, CVEJ) dans un contrat unique et pluriannuel. Un comité national de suivi et d'évaluation est constitué. Une instruction Jeunesse et Sports du 23 novembre 1995 lance le programme expérimental des " aménagements des rythmes scolaires " en mettant en place des sites pilotes.

La continuité avec les textes précédents est évidente (volonté de s'appuyer sur les acquis de la chronobiologie, conviction que l'épanouissement des enfants, leur réussite scolaire, passent par une meilleure prise en compte de leurs rythmes de vie. Cependant, un pas de plus est franchi : il apparaît nécessaire de rééquilibrer les différents temps de l'enfant. Du coup, on encourage une répartition différente du temps scolaire sur différentes périodes (journée, semaine, année). Il s'agit de travailler sur le rythme quotidien des enfants, avec l'intention de réduire le temps scolaire d'enseignement journalier. L'organisation de la semaine doit être rééquilibrée par la mise en place d'un aménagement dans le cadre d'une organisation hebdomadaire sur au moins 5 jours. La semaine de 4 jours est donc proscrite pour les écoles qui désirent se lancer dans ces nouvelles expérimentations. Il s'agit également de dégager des plages de temps significatives pour permettre la mise en place d'activités sportives, culturelles et de loisir, tout en respectant la durée scolaire annuelle obligatoire par une réduction progressive des vacances d'été.

Même si la collaboration interministérielle sur ce dossier est réaffirmée, il apparaît vite que c'est le ministère de la Jeunesse et des Sports qui porte une politique très volontariste des aménagements des rythmes scolaires. L'Education nationale reste en retrait d'un projet dont elle n'a pas eu l'initiative, ce qui ne facilite pas toujours la mise en œuvre, sur le terrain, des aménagements des rythmes scolaires . L'annonce est faite, en mai 1996, par François Bayrou, ministre de l'Education nationale, de tester sur deux départements (Marne et Hautes-Alpes) et sur une agglomération (Marseille) un nouvel aménagement des rythmes scolaires. C'est un premier essai de généralisation, sur des unités territoriales, d'expériences jusqu'alors limitées de fait par le principe même d'expérimentation fondée sur le volontariat. Cette annonce n'aura que peu d'incidences sur les expériences déjà engagées dans ces sites.

1997-1999 : Dans la continuité du "projet éducatif local", le "contrat éducatif local".

Le 27 mai 1998, le Gouvernement affirme, par une communication au Conseil des ministres, sa volonté de poursuivre cette politique en faveur des enfants et des jeunes à travers la mise en place des contrats éducatifs locaux (CEL). Une circulaire interministérielle du 9 juillet 1998 définit les objectifs et les modalités de ces nouveaux contrats. Pour la première fois, quatre ministères sont signataires (Education nationale, Jeunesse et Sports, Culture, Ville). Ils rappellent la volonté de l'Etat de mobiliser tous les partenaires (administrations et établissements de l'Etat, collectivités territoriales, organismes à vocation sociale -CAF - FAS - et familles) afin d'élaborer un projet éducatif qui "en respectant la diversité des rythmes de vie et d'apprentissage" favorise l'accès des enfants à la diversité des connaissances, des lieux de savoir et des pratiques. Il ne s'agit pas de proposer un nouveau dispositif d'aménagement du temps mais tout simplement de rendre cohérents les dispositifs existants en veillant à une meilleure caractérisation et à une bonne articulation entre temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Sur d'autres propositions, elle va plus loin que les circulaires précédentes : introduire plus de cohérence entre les dispositifs existants, -contrats ARVEJ, CATE, CVE et CVEJ- mais aussi entre tous les dispositifs d'accompagnement scolaire - animations éducatives périscolaires (AEPS), réseaux solidarité école (RSE), contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS), actions

d'accompagnement scolaire financées dans le cadre des contrats de ville-. La volonté d'élargir encore le partenariat et la recherche pour impliquer des secteurs géographiques aussi larges et cohérents que possible sont à souligner. En donnant à l'inspecteur d'académie, conjointement avec le Préfet, la responsabilité du groupe de pilotage départemental, la circulaire sur les CEL effectue une sorte de recentrage sur l'école et met l'accent sur l'importance des projets des écoles et des collèges sur lesquels doivent s'articuler les actions du projet éducatif local. Il convient enfin de souligner que, si la circulaire sur les CEL rappelle dans sa conclusion que "l'aménagement des temps et des activités de l'enfant constitue un enjeu de société important", l'aménagement des temps scolaire et périscolaire est également au cœur de la réflexion sur la "Charte pour bâtir l'école du XXIe siècle".

[...]

10 Budget, coûts et financement

Présentation

Le compte économique de l'éducation retient, outre les activités d'enseignement sous toutes leurs formes (scolaires de tous niveaux ou extra-scolaires), des activités annexes permettant l'organisation du système éducatif (administration générale et recherche sur l'éducation) ou accompagnant et facilitant sa fréquentation (restauration et hébergement, orientation et médecine scolaires). S'ajoutent également des achats de biens et services liés à l'éducation (transports scolaires, manuels scolaires, fournitures et habillement demandés par les institutions scolaires, cours particuliers).

L'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation a été estimé, en 2008, à 129,4 milliards d'euros (données provisoires) [1]. Il représente 6,6 % du PIB (voir 10.3). Les seules activités d'enseignement représentent 107,5 milliards d'euros (soit 83,0 % de la dépense intérieure d'éducation [DIE]). Les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 8,2 %. Les 8,8 % restants financent les autres activités : administration, orientation, médecine scolaire, transports scolaires, achat de fourniture, manuels scolaires, etc.

La dépense d'enseignement se répartit entre enseignement du second degré (40,5 %), enseignement du premier degré (28,0 %), enseignement du supérieur (20,1 %), formation continue et autres activités extra-scolaires (11,4 %).

La dépense intérieure d'éducation est assurée par l'État pour 56,6 % du financement final total, les collectivités territoriales 25,2 %, les ménages 11,0 %, les entreprises 6,6 % (essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses de formation continue) et les autres administrations publiques 0,6 % [2].

En termes de financement initial (avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales), la part de l'État est encore plus importante, s'élevant à 60,0 %. En revanche, celles des collectivités territoriales – 23,8 % – et surtout des ménages – 7,9 % – sont plus faibles. Les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent en tant que financeur initial, à hauteur de 1,1 %, au financement de la DIE avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

Sources : MEN-MESR DEPP / Compte provisoire de l'éducation pour 2008.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 06.28, 07.41, 09.13, 10.01.
- "Le compte de l'Éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), n° à paraître (années 1999 à 2005 et 2006 à 2008), MEN-MESR DEPP.
- "Le compte de l'Éducation. Principes et méthodes".

Définitions

■ **Compte économique de l'éducation.** Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation, rassemblés dans un cadre cohérent s'articulant avec celui de la comptabilité nationale.

■ **Éducation nationale.** Dans les tableaux ci-contre, l'Éducation nationale comprend à la fois le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

■ **Enseignement de type scolaire.** Enseignement caractérisé par l'existence d'un programme découpé en cycles annuels et mis en œuvre dans des institutions spécialisées telles les écoles primaires, les collèges, les lycées, les universités, les centres de formation d'apprentis (CFA).

■ **Enseignement de type extra-scolaire.** Formation continue et autres stages, leçons particulières, cours du soir, formations dispensées dans les conservatoires municipaux...

■ **Financeur final.** Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financeur ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

■ **Financeur initial.** Si, par contre, en reprenant les exemples ci-dessus, on choisit d'affecter la subvention au financeur État dans le premier cas, ou la bourse au financeur État ou collectivités territoriales dans le second cas, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

■ **Dépense intérieure d'enseignement.** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine ou dans les DOM pour les activités d'enseignement.

■ **Dépense intérieure d'éducation (DIE).** Total des dépenses effectuées en France métropolitaine ou dans les DOM pour les activités d'éducation (enseignement ou activités annexes) et pour l'achat des biens et services liés à l'éducation.

■ **Produit intérieur brut (PIB).** Agrégat de la comptabilité nationale, il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes augmentée de la TVA sur les produits et des droits de douanes.

[1] Le financement des activités d'éducation et des achats de biens et services liés à l'éducation en 2008 - dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire)

(France métropolitaine + DOM) (millions d'euros)

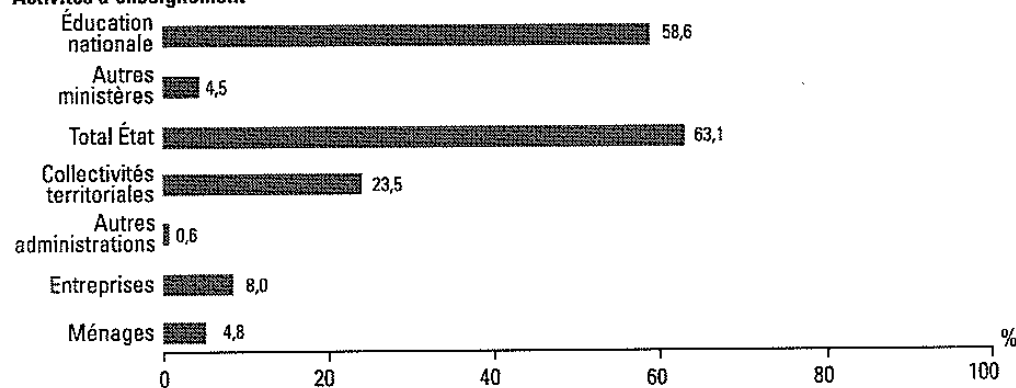
		Éducation nationale	Autres ministères (1)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations	Entreprises	Ménages	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	18 329	82	18 412	11 143		1	582	30 138
	Second degré	30 335	1 361	31 696	9 303	368	995	1 094	43 475
	Enseignement supérieur	13 957	1 560	15 517	2 226	223	1 667	1 965	21 598
Enseignement de type extra-scolaire		509	1 796	2 305	2 572	31	5 892	1 473	12 273
Total dépenses intérieures d'enseignement		63 131	4 799	67 930	26 244	642	8 555	5 114	107 484
Activités annexes	Restauration, héberg.	1 669	212	1 880	4 123	122	27	4 474	10 627
	Médecine scolaire	429		429	20				449
	Orientation	303		303	15		1	8	327
	Administration générale	2 417	330	2 746	703	€		14	3 463
Achats de biens et services liés	Transports scolaires	1		1	2 205			88	2 294
	Fournitures, livres scol.				302			2 263	2 566
	Habillement, leçons part.							2 213	2 213
Total dépenses intérieures d'éducation		67 948	5 341	73 289	32 612	764	8 583	14 173	129 422

(1) Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

€ : moins de 1 million d'euros.

[2] Structures du financement final en 2008 (%) (France métropolitaine + DOM)

Activités d'enseignement



Ensemble des activités

